

Projet pour une VIe République : Vers une République Fédérale et Solidaire

Numéro de Version	Auteur(s)	Date de Livraison	Description des Modifications
V057	achille@naffati.com	2025-10-15	Première version complète du Livre Blanc.
V058	achille@naffati.com	2025-11-05	Ajout de la Partie IV (Politiques Publiques Délégées) et des Annexes 7 et 8.
V059	achille@naffati.com	2025-11-23	Révision des Chapitres I et II de la Partie II (Architecture Institutionnelle), clarification des pouvoirs de la Police Régionale et de la DFSI.

PROJET POUR UNE VI^E RÉPUBLIQUE : VERS UNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ET SOLIDAIRE	1
PARTIE I - LE SOCLE PHILOSOPHIQUE ET TERRITORIAL – LA RAISON D'ÊTRE ET LA CARTE DU PROJET	5
PRÉAMBULE	6
CHAPITRE I : LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DE NOTRE PACTE RÉPUBLICAIN	7
1. <i>L'État : Du Cadre Lointain au Garant de Proximité</i>	7
2. <i>La Nation : De l'Unité Subie au "Vouloir-Vivre Collectif" Partagé</i>	7
3. <i>La République : Des Valeurs Proclamées aux Valeurs Vécues</i>	8
4. <i>L'État de Droit : Du Contrôle Vertical au Contrôle Citoyen</i>	8
CHAPITRE II : UNE NOUVELLE CARTE TERRITORIALE FONDÉE SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE	9
Section 1 : <i>Le Constat : L'Échec d'une Carte Technocratique</i>	9
Section 2 : <i>Le Principe : La Cohérence comme Levier de Performance</i>	10
Section 3 : <i>La Proposition : Une France des "Pays" Réels</i>	11
PARTIE II : L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET DÉMOCRATIQUE – LE CŒUR CONSTITUTIONNEL	13
CHAPITRE I : UNE ARCHITECTURE LÉGISLATIVE RENOUVELÉE	14
Section 1 : <i>Inspirations et Principes Directeurs</i>	14
Section 2 : <i>L'Articulation des Pouvoirs Fédéral et Régional</i>	14
CHAPITRE II : LE GOUVERNEMENT DES RÉGIONS ET LA VIE DÉMOCRATIQUE	16
Section 1 : <i>L'Architecture des Pouvoirs Régionaux</i>	16
Section 2 : <i>Simplification de l'administration</i>	16
Section 3 : <i>La Transition Juridique : Garanties et Mise en Œuvre du Pacte Fédéral</i>	18
Section 4 : <i>Le Souffle de la Démocratie Directe : Le Référendum d'Initiative Régionale (RIR)</i>	20
PARTIE III : LE PACTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER – LE NERF DE LA GUERRE	22
CHAPITRE I : UNE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES RÉGIONS	23
Section 1 : <i>Le "Bercy des Territoires", Ministère Stratège du Développement</i>	23
Section 2 : <i>La "Diplomatie Économique" des Régions</i>	23
Section 3 : <i>De la Cartographie à la Politique Industrielle Active</i>	23
CHAPITRE II : LE NOUVEAU PACTE FISCAL : SIMPLICITÉ, JUSTICE ET SOLIDARITÉ	24
Section 1 : <i>Philosophie et Vision : Du Labyrinthe Fiscal à la Contribution Citoyenne</i>	24
Section 2 : <i>L'Architecture Détaillée de l'IGRP</i>	24
Section 3 : <i>Le Principe de la Transition à "Iso-Pression Fiscale"</i>	25
Section 4 : <i>La Collecte par les Régions : Un Service Public de Proximité</i>	26
Section 5 : <i>L'Architecture à Double Flux pour Allier Autonomie et Solidarité</i>	26
CHAPITRE III : LES IMPÔTS FÉDÉRAUX : Outils de SOLIDARITÉ ET DE RÉGULATION	27
Section 1 : <i>La TVA : Pilier du Financement de la Solidarité</i>	27
Section 2 : <i>L'Impôt sur les Sociétés : Garant de la Concurrence Équitable</i>	27
Section 3 : <i>Les Accises (ex-TICPE) : Levier des Politiques Fédérales</i>	28
CHAPITRE IV : LE PACTE DE COHÉSION : PARTAGE DU PATRIMOINE ET SOLIDARITÉ FONDATRICE	28
Section 1 : <i>La Répartition du Patrimoine d'Infrastructures</i>	28
Section 2 : <i>Le "Pacte Patrimonial de Transition"</i>	28
Section 3 : <i>Le Désenclavement, Acte Politique Fondateur</i>	28
PARTIE IV : LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉLÉGUÉES ET LA TRAJECTOIRE – LA MISE EN ŒUVRE	30
CHAPITRE I : LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE : LA RÉvolution NUMÉRIQUE	31
Section 1 - <i>Constat : D'un Modèle Centralisé à Bout de Souffle à une Urgence Territoriale</i>	31
Section 2 : <i>Des Administrations Régionales Agiles : Le Principe du "Gouvernement-Plateforme"</i>	33
Section 3 : <i>Une Démocratie Facilitée : Le Vote Électronique pour le RIR</i>	34
CHAPITRE II : L'ÉDUCATION : DE LA CRISE DE CONFiance À LA REFONDATION TERRITORIALE	36
▪ <i>Le Constat : Une "Machine" Nationale à Bout de Souffle</i>	36
▪ <i>La Solution Fédérale : L'École de la Confiance et de la Proximité</i>	36
CHAPITRE III : LA JUSTICE : RAPPROCHER, ACCÉLÉRER, RÉPARER	37
A. <i>Le Constat : Un Pilier de la République au Bord de la Rupture</i>	37
B. <i>La Solution Fédérale : Une Justice à Deux Niveaux pour plus d'Efficacité</i>	38

C CHAPITRE IV : LA SANTÉ : DES TERRITOIRES AUX COMMANDES	39
<i>A. Le Constat : Un Système d'Excellence au Bord de l'Asphyxie</i>	39
<i>B. La Solution Fédérale : Une Politique de Santé sur-mesure et Compétitive</i>	40
C CHAPITRE V : LA GESTION DE L'IMMIGRATION : UN FÉDÉRALISME DE LA RESPONSABILITÉ	40
<i>A. La Définition des Besoins : Le Référendum Régional sur les Quotas</i>	41
<i>B. La Gestion des Titres : Le Permis de Séjour Régional</i>	41
<i>C. Le Rôle de l'État Fédéral : Le Garant des Frontières et du Droit d'Asile</i>	41
C CHAPITRE VI : LA VOIE VERS LA VI^E RÉPUBLIQUE	43
<i>Section 1 : La Convocation d'une Assemblée Constituante</i>	43
<i>Section 2 : La Négociation du "Pacte Fédéral" au sein de l'Assemblée</i>	44
<i>Section 3 : Le Calendrier du Processus Constituant</i>	47
C CHAPITRE VII : UNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE AU CŒUR D'UNE EUROPE SOUVERAINE	49
<i>Section 1 : Une Compatibilité Constitutionnelle et Institutionnelle Assurée</i>	49
<i>Section 2 : Un Partenaire Renouvelé pour une Europe Plus Forte</i>	49
ANNEXES	51
ANNEXE 1 : PORTRAITS DES RÉGIONS CULTURELLES	51
<i>Île-de-France</i>	51
<i>Dauphiné-Lyonnais</i>	51
<i>Pays de Savoie</i>	52
<i>Bretagne (Historique)</i>	52
<i>Alsace</i>	52
<i>Normandie</i>	53
<i>Flandre-Artois (Hauts-de-France)</i>	53
<i>Aquitaine (Guyenne-Gascogne)</i>	53
<i>Provence</i>	53
<i>Toulousain-Pyrénées</i>	54
<i>Bourgogne</i>	54
<i>Franche-Comté</i>	54
<i>Languedoc</i>	55
<i>Anjou-Maine</i>	55
<i>Centre-Val de Loire</i>	55
<i>Lorraine</i>	56
<i>Auvergne</i>	56
<i>Poitou-Charentes-Vendée</i>	56
<i>Champagne</i>	56
<i>Pays Catalan</i>	57
<i>Picardie</i>	57
<i>Alpes du Sud</i>	57
<i>Corse</i>	58
<i>Limousin</i>	58
<i>Pays Niçois-Côte d'Azur</i>	58
ANNEXE 2 : NOTE EXPLICATIVE SUR LE RÔLE DU DÉPARTEMENT ET DU PRÉFET	59
<i>1. Perspective Historique : La Création d'un Outil de Contrôle Centralisé</i>	59
<i>2. Le Fonctionnement Actuel : La Coexistence Post-Décentralisation</i>	60
ANNEXE 3 : L'IMPÔT GLOBAL SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE (IGRP) - ANALYSE DÉTAILLÉE	61
<i>1. Analyse Bénéfices / Risques de la Réforme Fiscale</i>	61
<i>2. Comment Dépasser les Écueils de la Mise en Place</i>	61
ANNEXE 4 : SIMULATION ET ANALYSE DE L'ARCHITECTURE À DOUBLE FLUX	62
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES FILIÈRES STRATÉGIQUES RÉGIONALES	64
ANNEXE 6 : ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU PLAN DE DÉSENCLAVEMENT	67
ANNEXE 7 : ESTIMATION DE L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	68
ANNEXE 8 : ÉBAUCHE D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT EUROPÉEN POUR LA TRANSFORMATION DE LA FRANCE	69
<i>Titre du Plan : "France 2040 : Plan pour une Souveraineté Économique et une Compétitivité Territoriale Partagées"</i>	69
<i>Axes d'Investissement Prioritaires :</i>	69

PARTIE I - Le Socle Philosophique et Territorial – La Raison d'Être et la Carte du Projet

Cette partie regroupe les fondations du projet : le diagnostic qui le motive, la philosophie qui le porte et sa traduction la plus concrète et la plus visible, la nouvelle carte des Régions. C'est le "pourquoi" et le "où".

Préambule

Ce document a pour objet de synthétiser les principes fondateurs d'une nouvelle organisation de la République Française. Partant du constat que le modèle de l'État unitaire et centralisé, après avoir accompli sa mission historique d'unification, atteint aujourd'hui ses limites économiques et démocratiques, nous esquissons les contours d'un "fédéralisme à la française". Ce modèle vise à concilier les deux aspirations profondes de notre corps social : une aspiration à la liberté, à l'enracinement et à la responsabilité locale (l'esprit "girondin") et une passion pour l'égalité des droits et la solidarité nationale (l'esprit "jacobin").

Notre projet fait le choix audacieux de fonder la nouvelle carte territoriale sur la cohérence historique et culturelle des Régions, plutôt que sur une logique de "masse critique" qui crée des ensembles administratifs vastes mais artificiels. Nous assumons le paradoxe qui en découle : comment des régions à taille humaine peuvent-elles rivaliser avec les grands ensembles économiques européens ?

La réponse est au cœur de notre vision : la réussite de ce modèle ne reposera pas sur la puissance de la masse, mais sur la supériorité de l'agilité. Nos Régions devront compenser leur déficit de taille par un surcroît de vitesse, d'innovation et d'adaptation. Cette agilité sera décisionnelle, grâce à des exécutifs forts et légitimes ; elle sera réglementaire, par la capacité à créer un droit sur-mesure pour les filières d'excellence locales ; elle sera enfin celle des écosystèmes, par la proximité entre les acteurs économiques, académiques et politiques. Nous ne proposons pas un "fédéralisme de la puissance", mais un "fédéralisme de l'agilité", seul capable de répondre aux défis d'une économie mondiale où la réactivité est devenue le principal avantage compétitif.

Il est essentiel de souligner que le présent document constitue un pur exercice de prospective institutionnelle et de réflexion. Il n'est lié à aucun parti, mouvement politique ou agenda partisan. Le pronom "nous" utilisé tout au long de ce texte désigne un groupe de réflexion fictif et indépendant, dont le seul objectif est d'explorer, en toute liberté, des voies nouvelles pour l'avenir de l'organisation de notre République.

Chapitre I : Les Concepts Fondamentaux de notre Pacte Républicain

Une refondation de la République ne peut se faire sur un sol vierge. Elle doit, au contraire, s'ancrer avec force dans les concepts fondamentaux qui ont forgé la France. Si nous choisissons de les redéfinir ici, ce n'est pas par exercice académique, mais parce que nous croyons qu'ils ont été affaiblis par la centralisation et l'éloignement du pouvoir. Le projet de la VIe République Fédérale n'a pas pour but de les remplacer, mais de leur redonner vie et sens en les confiant directement à la garde des citoyens. En rendant le pouvoir plus local et plus participatif, nous ne divisons pas la Nation ; nous multiplions le nombre de ses gardiens.

1. L'État : Du Cadre Lointain au Garant de Proximité

- **Le concept** : L'État est le cadre juridique permanent, défini par un territoire, une population et une autorité souveraine. Il est le garant de la continuité et de la stabilité.
- **Son importance aujourd'hui** : Dans un monde instable, l'État est plus que jamais un besoin de protection. Il est le rempart qui assure la sécurité, la permanence des lois et l'existence même de la communauté politique. Cependant, l'État jacobin, par sa concentration, est devenu pour beaucoup une entité lointaine, bureaucratique, parfois perçue comme un adversaire plus qu'un protecteur.
- **Pourquoi nous le renforçons** : Notre projet ne vise pas à "moins d'État", mais à "mieux d'État". En transférant l'essentiel de l'action publique au niveau régional, nous ne démantelons pas l'État ; nous le rendons plus tangible, plus accessible et plus responsable. L'État Fédéral, recentré sur ses missions essentielles de souveraineté et de solidarité, redevient un protecteur stratégique, tandis que l'État Régional devient le visage quotidien de l'efficacité administrative.

2. La Nation : De l'Unité Subie au "Vouloir-Vivre Collectif" Partagé

- **Le concept** : La Nation est la communauté humaine fondée sur un "vouloir-vivre collectif" (conception subjective d'Ernest Renan), un héritage partagé et un projet commun.
- **Son importance aujourd'hui** : La Nation est le ciment affectif qui nous lie les uns aux autres au-delà de nos différences. Mais le centralisme a trop souvent confondu "unité" et "uniformité". En niant ou en folklorisant les identités régionales, il a parfois fragilisé ce "vouloir-vivre collectif" en donnant le sentiment que l'appartenance à la Nation supposait l'effacement des appartenances locales.
- **Pourquoi nous la renforçons** : Le fédéralisme que nous proposons est la plus belle preuve de confiance dans la solidité de la Nation française. Il repose sur le pari que la Nation est assez forte pour ne pas craindre sa propre diversité. En reconnaissant la légitimité des identités régionales, en leur donnant une expression politique, nous ne fracturons pas la Nation : nous renforçons le "vouloir-vivre collectif" en le fondant non plus sur une unité imposée, mais sur une adhésion volontaire et une solidarité organisée entre des territoires fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils apportent au tout national.

3. La République : Des Valeurs Proclamées aux Valeurs Vécues

- **Le concept** : La République est la forme du gouvernement, qui en France, dépasse le simple cadre institutionnel pour incarner un idéal politique fondé sur des valeurs (Indivisibilité, Laïcité, Démocratie, et caractère Social).
- **Son importance aujourd'hui** : Ces valeurs sont notre bien le plus précieux. Pourtant, lorsqu'elles ne sont débattues qu'à Paris, elles peuvent apparaître pour beaucoup comme des principes abstraits, déconnectés du quotidien. La démocratie semble lointaine, la solidarité se résume à des chiffres anonymes.
- **Pourquoi nous la renforçons** : Notre projet vise à faire de chaque Région un laboratoire vivant de la République. La **Démocratie** sera renforcée par les Référendums d'Initiative Régionale qui donneront aux citoyens un pouvoir direct sur la loi. Le **caractère Social** deviendra concret, car les politiques de solidarité seront décidées et gérées au plus près des besoins du terrain. La **Laïcité** sera défendue avec d'autant plus de force qu'elle sera l'affaire de chaque exécutif régional élu. Et l'**Indivisibilité** sera garantie par le pacte fédéral lui-même, qui organise la solidarité entre les territoires. En faisant vivre ces valeurs au quotidien, nous les rendons plus fortes et mieux défendues.

4. L'État de Droit : Du Contrôle Vertical au Contrôle Citoyen

- **Le concept** : Un État de Droit est un État qui se soumet lui-même au droit, garantissant les libertés fondamentales par la hiérarchie des normes et le contrôle juridictionnel.
- **Son importance aujourd'hui** : C'est le rempart contre l'arbitraire du pouvoir. Cependant, dans le système actuel, le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales est encore largement aux mains d'un agent de l'État central, le Préfet.
- **Pourquoi nous le renforçons** : Notre projet fait passer l'État de Droit à un stade supérieur. En supprimant le contrôle politique du Préfet pour le remplacer par un **contrôle exclusivement juridictionnel**, ouvert à tous les citoyens, nous approfondissons la démocratie. Le respect de la loi ne sera plus l'affaire d'un seul haut fonctionnaire, mais celle de chaque citoyen qui pourra saisir le juge s'il estime qu'un acte public, qu'il soit régional ou communal, est illégal. L'État de Droit devient ainsi l'affaire de tous.

Chapitre II : Une Nouvelle Carte Territoriale Fondée sur l'Histoire et la Culture

Le redécoupage administratif de 2015, dicté par une logique technocratique de "masse critique", a créé des ensembles souvent artificiels. Notre projet propose de revenir à une carte plus cohérente, fondée sur les identités culturelles et historiques.

Le choix du périmètre des Régions n'est pas une question technique, mais la condition première de la réussite de notre projet fédéral. Une Région dont les citoyens ne se sentent pas partie prenante est une coquille vide, incapable de porter un projet politique et économique. C'est pourquoi nous proposons une rupture radicale avec la logique administrative qui a prévalu jusqu'ici.

Section 1 : Le Constat : L'Échec d'une Carte Technocratique

La réforme territoriale de 2015 a été conçue sur un postulat unique : la "masse critique". En fusionnant les anciennes régions, l'objectif était de créer des entités de "taille européenne", supposées plus puissantes et plus rationnelles. Cette vision, dessinée depuis Paris, a ignoré les réalités humaines, historiques et culturelles, créant des ensembles souvent artificiels et parfois dysfonctionnels.

- **L'exemple du Grand Est : L'union forcée**

- **Le problème actuel :** Cette région fusionne trois identités profondes et distinctes : l'Alsace, avec son histoire germanique et son droit local ; la Lorraine, ancien duché au fort passé industriel ; et la Champagne, tournée vers le Bassin parisien. Le résultat est une absence de projet commun et un fort sentiment de dépossession, particulièrement en Alsace. La création en 2021 de la "Collectivité européenne d'Alsace"¹ est un aveu de cet échec : une rustine administrative pour tenter de calmer une crise identitaire, sans redonner un véritable pouvoir de région.
- **La solution de notre projet :** En restaurant l'Alsace, la Lorraine et la Champagne comme des Régions à part entière, nous redonnons à chaque territoire la capacité de définir une stratégie propre, basée sur ses atouts (la vocation transfrontalière pour l'Alsace, la reconversion industrielle pour la Lorraine, l'agro-industrie pour la Champagne).

- **L'exemple de la Nouvelle-Aquitaine : Le Léviathan sans âme**

¹ Loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

- **Le problème actuel** : Plus vaste que l'Autriche, cette région agrège des territoires qui partagent peu de choses. Quelle synergie réelle existe-t-il entre le pôle aéronautique de Bordeaux, les industries de la porcelaine de Limoges et le tourisme du Pays basque ? Pour les territoires les moins peuplés comme le Limousin, la fusion s'est traduite par un sentiment d'absorption par la métropole bordelaise et une perte de tous les centres de décision.
- **La solution de notre projet** : Notre carte distingue une grande Aquitaine (Guyenne-Gascogne) cohérente autour de Bordeaux, un Limousin qui retrouve sa capacité à traiter ses propres défis (démographie, services publics), et reconnaît les spécificités du Pays Basque.
- **L'exemple d'Auvergne-Rhône-Alpes : Le déséquilibre économique**
 - **Le problème actuel** : Ici, le mariage semble économiquement pertinent, mais il a créé un ensemble déséquilibré entre la métropole lyonnaise hyper-dynamique et des territoires comme l'Auvergne ou les Alpes du Sud. La stratégie régionale est inévitablement tirée par les intérêts de la métropole, laissant les zones rurales ou de montagne avec le sentiment d'être la "variable d'ajustement".
 - **La solution de notre projet** : En séparant l'Auvergne, le Pays de Savoie et le Dauphiné-Lyonnais, nous permettons à chaque territoire de jouer sa propre partition. L'Auvergne peut mener une politique axée sur la mobilité durable et l'élevage de qualité ; la Savoie peut se concentrer sur l'économie de la montagne et la mécatronique, sans être diluée dans un ensemble trop vaste.

Section 2 : Le Principe : La Cohérence comme Levier de Performance

Notre projet ne propose pas un retour en arrière par nostalgie. Il affirme que la **cohérence historique et culturelle est le maillage le plus pertinent pour l'action publique au XXI^e siècle**.

Une Région à taille humaine, où les citoyens partagent un sentiment d'appartenance, est plus efficace car elle bénéficie de :

- **Un projet politique partagé** : Il est plus facile de définir et de faire accepter des priorités communes (comme la transition écologique d'un massif montagneux ou la reconversion d'un bassin industriel) quand les acteurs partagent une histoire et un destin commun.
- **Une "intelligence de proximité"** : La connaissance mutuelle entre les élus, les chefs d'entreprise, les responsables universitaires et les acteurs associatifs accélère la prise de décision et favorise l'innovation.

- **Une plus grande légitimité démocratique :** Les citoyens s'approprient plus facilement une institution qui correspond à leur "pays" vécu, ce qui renforce la participation et le contrôle démocratique.

C'est sur cette base que peut se construire le "fédéralisme de l'agilité" que nous appelons de nos vœux.

Section 3 : La Proposition : Une France des "Pays" Réels

La carte que nous proposons n'est donc pas une fin en soi, mais le moyen de libérer les énergies. Elle est le socle géographique sur lequel s'appuiera l'architecture institutionnelle et économique de la VIe République.

(Le tableau ci-dessous présente une estimation du poids démographique et économique de ces "régions culturelles")²

Région Culturelle	Departements	Chef-Lieu Potentiel	Population (2021)	PIB (2021, en Mds €)	PIB par Habitant (2021, en €)	Surface (en km ²)
Île-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	Paris	12 334 141	764,8	62 004 €	12 012
Dauphiné-Lyonnais	Rhône (69 + 69M), Loire (42), Isère (38), Drôme (26)	Lyon	4 191 760	179,0	42 700 €	19 865

² données départementales de l'INSEE 2021, agrégées selon la carte culturelle.

Pays de Savoie	Savoie (73), Haute-Savoie (74)	Chambéry	1 295 572	47,8	36 894 €	10 416
Pays Niçois-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes (06)	Nice	1 103 941	39,7	35 962 €	4 299
Alsace	Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)	Strasbourg	1 919 745	63,4	33 026 €	8 280
Bretagne (Historique)	Finistère (29), Côtes-d'Armor (22), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56), Loire-Atlantique (44)	Rennes	4 852 350	155,33	31 098 €	34 023
Aquitaine (Guyenne-Gascogne)	Gironde (33), Dordogne (24), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Gers (32)	Bordeaux	3 535 083	116,6	32 984 €	41 308
Provence	Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)	Marseille	4 485 575	134,8	30 048 €	20 236
Toulousain-Pyrénées	Haute-Garonne (31), Ariège (09), Aveyron (12), Hautes-Pyrénées (65), Lot (46), Tarn (81),	Toulouse	3 013 772	100,5	33 347 €	45 348

	Tarn-et-Garonne (82)					
Flandre-Artois	Nord (59), Pas-de-Calais (62)	Lille	4 093 334	114,1	27 877 €	12 414
Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)	Rouen	3 325 522	96,6	29 048 €	29 906
Bourgogne	Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89)	Dijon	1 608 090	45,6	28 356 €	31 582
Franche-Comté	Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire de Belfort (90)	Besançon	1 180 827	32,1	27 184 €	16 202
Languedoc	Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48)	Montpellier	2 640 551	69,5	26 320 €	27 376
Anjou-Maine	Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72)	Angers	1 575 186	45,5	28 886 €	22 173
Centre-Val de Loire	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher	Orléans	2 573 303	72,4	28 135 €	39 151

	(41), Loiret (45)					
Lorraine	Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88)	Nancy	2 308 901	63,5	27 504 €	23 451
Auvergne	Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	Clermont-Ferrand	1 341 574	39,2	29 219 €	26 013
Poitou-Charentes-Vendée	Charente (16), Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Vendée (85)	Poitiers	2 546 564	70,5	27 685 €	32 302
Champagne	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52)	Reims	1 316 233	41,5	31 529 €	25 606
Pays Catalan	Pyrénées-Orientales (66)	Perpignan	482 765	11,8	24 443 €	4 116
Picardie	Aisne (02), Oise (60), Somme (80)	Amiens	1 961 039	52,2	26 619 €	19 399
Alpes du Sud	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05)	Gap	312 399	7,6	24 328 €	12 481
Corse	Corse-du-Sud (2A),	Ajaccio	347 597	9,3	26 755 €	8 680

	Haute-Corse (2B)					
Limousin	Corrèze (19), Creuse (23), Haute-Vienne (87)	Limoges	724 672	19,5	26 910 €	16 942

Chapitre III : Un Pacte Fédéral sur-mesure pour Unir Toutes les France

Le constat actuel : L'héritage jacobin a légué à la République une vision uniforme de son territoire, appliquant les mêmes règles de Paris à Lille, de Brest à Cayenne. Si cette approche a pu avoir sa pertinence historique, elle est aujourd'hui un frein majeur au développement et à la reconnaissance des territoires d'Outre-mer. Avec des réalités géographiques, économiques et culturelles radicalement différentes – de La Réunion (près de 900 000 habitants) à Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Guyane et ses défis amazoniens à Mayotte et son PIB par habitant inférieur à 10 000 € – l'application d'un modèle unique a créé des dépendances, bridé les initiatives locales et nourri un sentiment d'incompréhension mutuelle. Les taux de chômage endémiques, souvent supérieurs à 20%, sont le symptôme le plus douloureux de cet échec.

Chiffres clés

Population (estimations) :³

- La Réunion : ~870 000 habitants
- Guadeloupe : ~380 000 habitants
- Martinique : ~360 000 habitants
- Guyane : ~300 000 habitants
- Mayotte : ~310 000 habitants (avec une croissance démographique très forte)⁴
- Polynésie Française : ~280 000 habitants
- Nouvelle-Calédonie : ~270 000 habitants

PIB par habitant (très variable, ordres de grandeur) :

- Saint-Pierre-et-Miquelon : Souvent comparable aux régions métropolitaines les moins riches.
- La Réunion, Martinique, Guadeloupe : Environ 20 000 - 25 000 € (contre ~35 000 € en moyenne en métropole hors IDF).
- Guyane : Environ 15 000 - 18 000 €.
- Mayotte : Moins de 10 000 €. C'est le département le plus pauvre de France.
- Polynésie Française / Nouvelle-Calédonie : Niveaux intermédiaires, mais avec de fortes inégalités internes.

Taux de Chômage (souvent bien plus élevés qu'en métropole) :

- Souvent supérieurs à 15% ou 20% dans les DROM, atteignant des records à Mayotte.⁵

³ INSEE, Estimations de population au 1er janvier 2024.

⁴ INSEE, Comptes économiques rapides de Mayotte (CEROM), chiffres 2021.

⁵ INSEE, Taux de chômage localisés au sens du BIT, T4 2023.

Le projet de VIe République Fédérale rompt radicalement avec cette approche. Le fédéralisme n'est pas un modèle rigide, mais un **cadre flexible conçu pour unir dans le respect des diversités**. Il offre aux Outre-mer non pas un statut imposé, mais un **choix démocratique** sur leur avenir au sein de la République.

Chaque territoire (DROM, COM...) se verra proposer, par référendum local, de choisir son niveau d'intégration, en s'appuyant sur un "**Socle Fédéral Commun**" intangible (monnaie, défense, diplomatie, nationalité, valeurs républicaines).

Option A : La "Région Fédérée de Droit Commun"

- **Pour qui ?** Pour les territoires souhaitant une égalité de statut avec les régions de l'Hexagone.
- **Comment ?** Ils deviendraient des Régions Fédérées à part entière, avec les mêmes compétences (éducation, santé, économie), le même système fiscal (IGRP) et une représentation au Sénat des Régions.
- **Le Bénéfice : Une Solidarité Objective et Puissante.** Ces régions deviendraient des bénéficiaires majeurs du Fonds Fédéral de Solidarité. Les coefficients d'insularité, d'éloignement, et pour la Guyane, de "contrainte amazonienne", seraient intégrés à la formule de calcul, garantissant un flux financier juste et prévisible pour financer leur développement et leurs services publics.

Option B : La "Région Fédérée à Statut Particulier"

- **Pour qui ?** Pour les territoires (Polynésie, St-Pierre...) souhaitant conserver ou approfondir une large autonomie dans un cadre sécurisé.
- **Comment ?** Le pacte fédéral garantirait leur statut, qui pourrait inclure des compétences étendues, notamment en matière fiscale, pour répondre à leurs spécificités économiques.
- **Le Bénéfice : Une Autonomie Garantie.** Leur statut serait constitutionnalisé, offrant une stabilité et une reconnaissance uniques, tout en bénéficiant de la protection de la République.

Ce pacte fédéral différencié est la seule voie pour construire une République véritablement **unie et diverse**, où chaque territoire, de l'Hexagone aux antipodes, trouve sa juste place et les moyens de son épanouissement.

Partie II : L'Architecture Institutionnelle et Démocratique – Le Cœur Constitutionnel

Cette partie constitue le bloc central de la réforme, le "comment" institutionnel. Elle décrit la nouvelle mécanique des pouvoirs, de la répartition des compétences législatives à l'organisation concrète de la vie démocratique et de la sécurité au sein des régions. C'est ici que le droit constitutionnel prend toute sa dimension.

Chapitre I : Une Architecture Législative Renouvelée

Notre projet pour la VIe République repose sur une refondation complète de l'architecture législative, visant à donner un pouvoir normatif réel aux Régions tout en préservant l'unité et la solidarité de la République.

Section 1 : Inspirations et Principes Directeurs

Notre architecture s'inspire des meilleures pratiques des grands États fédéraux, adaptées à la culture politique française :

- **De l'Allemagne** : Nous retenons la clarté de la répartition des compétences (exclusives, concurrentes) et le rôle d'une chambre des territoires (le Sénat des Régions) comme garant de la coopération entre l'État et les Régions.
- **Des États-Unis** : Nous adoptons le principe de la compétence de droit commun pour les Régions ("pouvoirs réservés"), comme un gage de liberté et d'expérimentation législative locale.
- **De la Suisse** : Nous intégrons les principes de **subsidiarité** (l'échelon supérieur n'agit que si l'échelon inférieur ne le peut pas) et de **démocratie directe** (initiative populaire, référendum) au niveau régional pour assurer la légitimité et le contrôle citoyen des décisions locales.

Section 2 : L'Articulation des Pouvoirs Fédéral et Régional

Le pouvoir législatif est partagé entre un Parlement Fédéral bicaméral et les Conseils Régionaux élus. Le Parlement Fédéral, qui vote la loi dans les domaines régaliens, est conçu pour assurer un équilibre stable entre la représentation des citoyens dans leur ensemble et la voix des territoires qui composent la République.

A. L'Assemblée Nationale : La Voix des Citoyens, Garante de l'Intérêt Général

L'Assemblée Nationale incarne la souveraineté du peuple français dans son unité.

- **Rôle et Composition** : Elle représente les citoyens de la République Fédérale. Elle est composée de députés élus au suffrage universel direct selon un mode de scrutin proportionnel qui assure une juste représentation des différents courants d'idées nationaux.
- **Garde-fou contre la fragmentation** : Pour répondre au risque d'une fragmentation politique excessive due à l'émergence de nombreux partis locaux, un **seuil électoral national de 5%** des suffrages exprimés est instauré. Pour être représenté à l'Assemblée Nationale, un parti doit démontrer qu'il porte un projet qui parle à l'ensemble de la Nation. Ce mécanisme incite les forces politiques locales à se fédérer et à transformer leurs préoccupations légitimes en une vision d'intérêt général.

B. Le Sénat des Régions : La Voix des Territoires, Clé de la Coopération Fédérale

Le Sénat des Régions est la clé de voûte du pacte fédéral. Il assure que les Régions, en tant qu'entités politiques, participent directement à l'élaboration de la loi fédérale.

- **Composition (Modèle du Bundesrat allemand)** : Le Sénat n'est pas composé de sénateurs élus, mais des **membres des exécutifs régionaux** (Président de Région et ministres régionaux). Ils y siègent de par leur fonction et représentent leur gouvernement. Ce modèle garantit une coopération institutionnelle permanente entre ceux qui décident de la loi à Paris et ceux qui l'appliquent au quotidien dans les territoires.
- **Pondération des voix pour un juste équilibre** : Pour tenir compte des différences démographiques, chaque Région dispose d'un nombre de voix défini selon une **proportionnalité dégressive**. Ce système garantit que les petites régions ont une voix tout en donnant un poids prépondérant aux plus peuplées, obligeant ainsi à la formation de larges consensus.

Tranche de Population	Nombre de Voix
> 8 millions d'habitants	6
4 à 8 millions d'habitants	5
2 à 4 millions d'habitants	4
< 2 millions d'habitants	3

- **Un fonctionnement efficace et pragmatique** : Pour répondre à la contrainte de la charge de travail des exécutifs régionaux, le fonctionnement repose sur deux principes :
 1. **La Délégation** : Le gouvernement régional mandate le ministre dont la compétence correspond à l'ordre du jour pour le représenter à Paris.
 2. **Le Vote en Bloc** : La délégation régionale exprime la position unique de son gouvernement, arrêtée au préalable. Un seul représentant présent à Paris suffit donc pour exprimer l'ensemble des voix attribuées à sa Région.

C. La Délimitation des Compétences : Le Socle Républicain Intangible et la Liberté Régionale

La réussite du pacte fédéral repose sur une délimitation des compétences d'une clarté absolue. L'objectif n'est pas de créer une mosaïque de 25 réglementations ingérables, mais d'appliquer le principe de subsidiarité de manière intelligente : ce qui nous unit doit être géré en commun au niveau Fédéral ; ce qui gagne à être adapté aux réalités locales doit être géré par les Régions.

Pour garantir la lisibilité, la simplicité et la protection des droits fondamentaux, nous posons le principe d'un "**Socle Républicain Intangible**". Ce socle définit le périmètre exclusif de la loi fédérale, un ensemble de règles qui s'appliquent de manière uniforme sur tout le territoire et qu'aucune Région ne peut modifier.

Le "Socle Républicain Intangible" : Le Domaine Exclusif de la Loi Fédérale

Ce socle est le garant de l'unité de la Nation, de l'égalité des citoyens et de la fluidité du marché national. Il comprend :

Le Socle des Libertés et du Droit Commun :

- Les **libertés fondamentales** garanties par la Constitution.
- Les grands **codes juridiques** qui structurent la société : Code Civil (droit des contrats, droit de la famille...), Code Pénal, Code de Commerce. Une entreprise doit pouvoir signer un contrat ou se défendre en justice de la même manière à Lille et à Marseille.

Le Socle de la Solidarité et des Droits Sociaux :

- **Le Droit du Travail Fondamental** : Sont de compétence fédérale exclusive les règles concernant :
 - Le **Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)**.
 - La **durée légale maximale** du travail.
 - Les règles du **contrat de travail** (période d'essai, conditions de rupture...).
 - Le **droit de grève et la représentation syndicale**.
- **La Sécurité Sociale et la Retraite** : Les principes et les règles de base des grands régimes de solidarité nationale (assurance maladie, assurance chômage) et des régimes de retraite par répartition restent fédéraux. Un travailleur cotisera de la même manière et aura les mêmes droits à la retraite, qu'il ait travaillé en Bretagne ou en Alsace.

Le Socle de l'Économie et de la Transition Écologique :

- **L'Impôt sur les Sociétés**, la **TVA** et les grandes **normes environnementales** (qualité de l'air, de l'eau, interdiction de substances dangereuses...).

La Liberté Régionale : Le Domaine des Adaptations Intelligentes

En dehors de ce socle intangible, les Régions disposent du pouvoir législatif de droit commun. Concernant les questions économiques et sociales, les "adaptations régionales" ne sont donc pas la porte ouverte au dumping, mais des compétences d'ajustement précisément délimitées.

Ce que les Régions pourront faire :

- **Formation Professionnelle** : Définir des formations diplômantes spécifiques, en lien direct avec les besoins des filières industrielles de leur territoire.
- **Apprentissage** : Crée des aides et des incitations pour favoriser l'apprentissage dans des secteurs jugés prioritaires pour l'économie régionale.
- **Aides à l'Emploi** : Mettre en place des aides au recrutement ciblées sur certains publics (jeunes, seniors) ou certains secteurs en tension.
- **Organisation du Temps de Travail dans des Secteurs Spécifiques** : Dans le respect strict de la durée maximale fédérale, une région touristique de montagne pourrait, par exemple, définir des cadres spécifiques pour l'organisation du travail des saisonniers, en accord avec les partenaires sociaux locaux.

Ce que les Régions ne pourront JAMAIS faire :

- Créer un SMIC régional inférieur au SMIC fédéral.
- Modifier les conditions de rupture d'un CDI.
- Remettre en cause le droit de grève.
- Sortir du système de retraite par répartition.

En définissant cette ligne de partage avec une telle rigueur, nous répondons aux critiques et nous garantissons que le fédéralisme de la VIe République ne sera pas celui de la concurrence destructrice, mais celui de la **responsabilisation intelligente**. Il combine une unité nationale sanctuarisée sur l'essentiel et une agilité locale sur tout ce qui permet de mieux répondre aux défis du terrain.

Chapitre II : Le Gouvernement des Régions et la Vie Démocratique

L'autonomie des Régions ne sera réelle que si elle est incarnée par des institutions démocratiques fortes et une administration efficace, débarrassée du poids du "mille-feuille" territorial hérité du passé.

Section 1 : L'Architecture des Pouvoirs Régionaux

Chaque Région sera dotée d'une organisation des pouvoirs fondée sur une séparation claire entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

- **Le Pouvoir Exécutif Régional : Un Président fort et légitime**
 - **Modèle :** L'exécutif régional serait dirigé par un **Président de Région**, élu au suffrage universel direct pour un **mandat de quatre ans**. Cette durée offre un équilibre optimal entre la stabilité nécessaire à l'action publique et la réactivité démocratique. Le Président de Région nommerait son gouvernement, le "**Conseil des Ministres Régionaux**", qui serait responsable devant lui.
- **Le Pouvoir Légitif Régional : Une assemblée de contrôle**
 - **Modèle :** Le pouvoir législatif serait exercé par une assemblée unique, le **Conseil Régional**, élue pour un **mandat de quatre ans** selon un mode de scrutin proportionnel assurant des majorités de gouvernement stables. Le Conseil Régional voterait les lois et le budget de la Région, et contrôlerait l'action du Président et de son gouvernement.
- **Le Pouvoir Judiciaire : Une Justice Fédérale, une Gestion Régionale et une Implication Citoyenne**
 - **Principe :** La justice resterait une compétence fédérale dans son essence (codes, statut des magistrats) pour garantir l'égalité devant la loi. La gestion administrative des tribunaux professionnels (bâtiments, greffes) serait de compétence régionale.
 - **Innovation - La Justice de Proximité :** Pour désengorger les tribunaux et rapprocher la justice des citoyens, une "**Justice de Proximité**" serait créée à l'échelon communal ou intercommunal. Composée de **citoyens-magistrats** (élus ou tirés au sort, formés et assermentés), elle traiterait les litiges du quotidien (conflits de voisinage, petites créances...). Cette forme d'engagement civil permettrait une justice plus rapide, moins coûteuse et renforcerait le lien social.

Section 2 : Simplification de l'administration

La VIe République doit oser une simplification radicale de son organisation territoriale. La superposition des échelons administratifs est une source de complexité, de coûts et de dilution des responsabilités qui paralyse l'action publique. Notre projet propose une rupture claire.

A. La Fin du Département comme Échelon Administratif

Le département, créé en 1790⁶ pour briser les allégeances aux anciennes provinces et asseoir le pouvoir central, a accompli sa mission historique. Dans une République Fédérale où la Région est le pôle de la souveraineté locale, il est devenu un échelon redondant.

- **Suppression du Conseil Départemental** : L'institution politique du département est supprimée.
- **Transfert total des compétences** : L'ensemble de ses compétences (action sociale, gestion des collèges, routes départementales) est transféré à la Région. La Région aura ainsi la pleine maîtrise des politiques de solidarité et d'éducation sur son territoire, lui permettant de les articuler avec ses politiques de formation et d'emploi.
- **Le Département comme circonscription** : Le département subsisterait comme une circonscription géographique et culturelle pertinente pour l'organisation des services de proximité de l'administration régionale (les "Agences Régionales des Services au Public").

B. La Suppression du Corps Préfectoral et la Garantie de l'État de Droit

La figure du Préfet, représentant unique de l'État central chargé de contrôler les collectivités locales, est l'antithèse de l'esprit fédéral. Dans un système où les Régions participent à la souveraineté nationale et contrôlent l'État Fédéral via le Sénat des Régions, la logique de tutelle est inversée.

- **La fin de la préfecture** : Le corps préfectoral et les préfectures sont supprimés.
- **Le Président de Région, garant de la loi** : L'autorité publique chargée de faire respecter la loi sur le territoire est le Président de Région, élu au suffrage universel. Il devient le premier garant de l'État de droit dans sa Région.
- **Le contrôle juridictionnel comme garde-fou** : Le contrôle de la légalité des actes des collectivités ne serait plus politique (via le préfet), mais exclusivement juridictionnel. Le Tribunal Administratif régional pourrait être saisi par tout citoyen, association, ou par le Gouvernement Fédéral s'il estime qu'un acte ou une loi régionale contrevient à la Constitution Fédérale.

C. Une Nouvelle Architecture de la Sécurité : Souveraineté Régionale et Puissance Fédérale

La sécurité des citoyens serait assurée par un système à deux niveaux, qui allie la proximité et la réactivité d'une police régionale à la puissance et à l'expertise d'une force fédérale d'élite pour les menaces les plus graves.

⁶ Décret du 26 février 1790 portant division de la France en 83 départements.

- **La Police Régionale : La Force du Quotidien** Chaque Région serait dotée de sa propre force de police unifiée, la "Police Régionale". Issue de la fusion des effectifs de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale présents sur son territoire, elle serait placée sous l'autorité directe du Président de Région. Ses missions couvriraient l'ensemble du spectre de la sécurité publique :
 - Sécurité du quotidien (patrouilles, intervention sur les flagrants délits).
 - Police judiciaire pour la délinquance et la criminalité courante.
 - Maintien de l'ordre local (manifestations régionales, gestion des foules).
 - Police routière sur l'ensemble du réseau de la Région.
- **La Force Fédérale : Un Bouclier Stratégique pour la Nation** Pour faire face aux menaces qui dépassent les compétences ou les moyens d'une seule Région, une force fédérale unique, puissante et spécialisée serait créée : la **Direction Fédérale de la Sécurité Intérieure (DFSI)**. Loin d'être un simple "FBI à la française", la DFSI serait une structure intégrée, issue de la fusion des plus grandes unités d'élite et d'investigation de la République. Elle serait organisée en deux branches complémentaires :
 - **La Branche "Investigation"** : Véritable police judiciaire fédérale, elle aurait compétence sur tout le territoire pour enquêter sur les menaces les plus graves :
 - **Anti-terrorisme** : Elle absorberait les missions de la DGSI.
 - **Grand banditisme et crime organisé transnational.**
 - **Cybercriminalité majeure.**
 - **Contre-espionnage économique et industriel.**
 - **La Branche "Intervention"** : Unité d'élite unique, elle serait le bras armé de la République face aux crises extrêmes. Elle résulterait de la **fusion des forces d'intervention de la Police (RAID, BRI) et de la Gendarmerie (GIGN)**. Cette force unifiée, disposant des meilleurs équipements et entraînements, serait la seule habilitée à intervenir sur des situations de haute intensité : prises d'otages de masse, attaques terroristes complexes, neutralisation de forces lourdement armées.

La DFSI n'agirait que sur saisine de la justice fédérale ou sur ordre direct du Gouvernement Fédéral, en appui ou en substitution des forces régionales lorsque la menace dépasse leurs capacités.

Section 3 : La Transition Juridique : Garanties et Mise en Œuvre du Pacte Fédéral

L'architecture législative de la VIe République, fondée sur une répartition claire des compétences, doit s'accompagner d'un cadre précis pour son articulation, son contrôle et sa mise en place. Loin d'être un saut dans l'inconnu, la transition du droit unitaire au droit fédéral sera un processus méthodique et pragmatique.

A. L'Articulation des Lois : La Suprématie du Droit Fédéral dans son Domaine

L'articulation entre les deux niveaux de pouvoir repose sur un principe fondamental inscrit dans la Constitution :

- **Hiérarchie des Normes** : La loi fédérale prime sur la loi régionale, mais **uniquement dans le périmètre des compétences qui sont expressément attribuées à la Fédération** par la Constitution (Défense, "Socle Républicain", grands codes...). Dans tous les autres domaines, les Régions sont souveraines.
- **Compétence de Droit Commun Régionale** : Pour tout ce qui n'est pas explicitement fédéral, le pouvoir législatif appartient de droit aux Régions.

B. Le Gardien du Pacte : La Cour Constitutionnelle Fédérale

Pour garantir le respect de cette répartition et arbitrer les inévitables conflits de compétence, une **Cour Constitutionnelle Fédérale** indépendante est créée.

- **Rôle** : Gardienne du pacte fédéral, sa mission principale est de s'assurer que ni l'État Fédéral, ni les Régions ne légifèrent en dehors de leur champ de compétence constitutionnel.
- **Saisine** : Elle peut être saisie par le Gouvernement Fédéral, un gouvernement régional, le Sénat des Régions ou par toute juridiction confrontée à un conflit de normes, assurant ainsi un contrôle juridictionnel complet et équilibré.

C. L'Initialisation : Un Grand Inventaire pour une Transition sans Chaos

Partir d'une feuille blanche est inenvisageable. La transition se fera par un **processus méthodique de répartition du droit existant**.

- **Phase 1 - L'Audit Légal** : Une "Commission de Transition Législative", composée de juristes de haut niveau, sera chargée d'auditer l'ensemble du corpus de lois français pour le classer en trois catégories : compétence fédérale, compétence régionale, ou compétence partagée nécessitant une scission.
- **Phase 2 - Le Transfert** : Une Loi Organique de Transition transférera en bloc le pouvoir normatif aux Régions dans les domaines identifiés. Les lois existantes continueront de s'appliquer à titre transitoire jusqu'à ce que les Conseils Régionaux décident de les modifier ou de les abroger. Ce mécanisme garantit la **continuité du droit** et rend l'**autonomie législative immédiatement effective**.

D. Un Calendrier Ambitieux mais Réaliste, Accéléré par la Technologie

Ce chantier juridique, bien que colossal, est réalisable dans un délai maîtrisé.

- **Estimation du Calendrier** : Le processus complet, de l'audit législatif à l'adoption de la loi de transfert, est estimé à une durée de **2 à 3 ans** après l'adoption de la nouvelle Constitution.
- **Le Levier de l'Intelligence Artificielle** : Pour répondre aux sceptiques quant à la faisabilité d'un tel inventaire, nous proposons de nous appuyer sur les outils les plus modernes. Des **modèles d'IA générative**, entraînés sur l'intégralité du corpus juridique français, seront utilisés pour réaliser une pré-classification automatique des textes. Cette assistance technologique permettra de décupler l'efficacité des experts juristes, dont le rôle restera central pour l'arbitrage et la validation. L'IA ne remplacera pas le jugement humain, elle le "démultipliera". Grâce à ce "couple homme-machine", la phase technique de l'audit pourrait être réduite de près de moitié, rendant ce calendrier non seulement réaliste, mais tout à fait crédible.

Section 4 : Le Souffle de la Démocratie Directe : Le Référendum d'Initiative Régionale (RIR)

Pour garantir que la loi, expression de la volonté générale, demeure sous le contrôle permanent des citoyens, un mécanisme de démocratie directe est institué au niveau régional : le Référendum d'Initiative Régionale (RIR). Loin d'être un simple gadget, il est encadré par des règles strictes pour en faire un instrument d'intelligence collective et de légitimité démocratique.

A. Les Mécanismes du RIR

Le RIR se décline en deux outils distincts :

1. **L'Initiative Populaire Législative (Proposer la loi)** : Un comité de citoyens peut rédiger un projet de loi. Après un examen de recevabilité (respect de la Constitution Fédérale et du droit supérieur), le comité dispose de **18 mois pour collecter les signatures d'au moins 4% du corps électoral régional**. Si l'initiative aboutit, le Conseil Régional peut soit l'accepter, soit la soumettre au vote populaire, avec la possibilité de proposer un **contre-projet** qui sera soumis au vote en même temps que le texte citoyen.
2. **Le Référendum Abrogatoire (Contrôler la loi)** : Après l'adoption d'une loi par le Conseil Régional, les citoyens disposent d'un délai de **100 jours pour collecter les signatures d'au moins 2% du corps électoral régional**. S'ils y parviennent, la loi est suspendue et soumise à un vote populaire. Le verdict des urnes détermine si la loi entre en vigueur ou est définitivement abrogée.

B. Les Garde-fous : Garantir un Débat Éclairé et Équitable

La démocratie directe n'est efficace que si elle est protégée de ses propres dérives potentielles. Des garde-fous stricts sont donc inscrits dans la Constitution Régionale :

- **Le Filtre Constitutionnel** : Toute initiative est soumise à un examen préliminaire par une autorité juridique indépendante pour s'assurer qu'elle ne viole ni les droits fondamentaux, ni la Constitution Fédérale. C'est un rempart absolu contre la "tyrannie de la majorité".
- **La Gestion Intelligente du Calendrier** : Pour éviter la "submersion" et la fatigue électorale, toutes les votations sont regroupées sur **2 à 4 "journées de vote" par an**, à dates fixes. Le seuil exigeant de signatures agit comme le principal régulateur naturel contre la prolifération d'initiatives.
- **L'Information Publique Neutre** : Avant chaque scrutin, le gouvernement régional a l'obligation légale d'envoyer à chaque électeur une brochure officielle présentant de manière impartiale le texte soumis au vote, les arguments du comité d'initiative et ceux de l'opposition, ainsi que le texte du contre-projet s'il y en a un.
- **Le Vote Numérique** : Pour faciliter la participation et lutter contre la "fatigue de l'acte", le vote électronique sécurisé sera encouragé, en complément du vote à l'urne.

C. Un Financement Équitable pour Empêcher le Pouvoir de l'Argent

Pour garantir que le RIR reste un outil citoyen et non celui des lobbies, le financement des campagnes est rigoureusement encadré, combinant limitation, soutien public et transparence.

- **Le Double Plafonnement :**
 1. **Plafonnement des Dons** : Les dons de toute personne physique ou morale à un comité sont limités à un montant faible (ex: 500 €).
 2. **Plafonnement des Dépenses** : Le budget total de chaque camp ("oui" et "non") est plafonné selon une formule liée au nombre d'électeurs de la Région, permettant une campagne visible mais maîtrisée.
- **L'Aide Publique au Démarrage** : Dès la validation d'une initiative ou d'un référendum, l'État régional verse une somme forfaitaire identique à chaque camp pour assurer une égalité des chances au départ.
- **La Transparence Radicale** : Tous les dons, même les plus petits, sont consignés dans des comptes de campagne publics, consultables en ligne et en temps réel par tous les citoyens.

Ce système garantit un débat démocratique où les meilleurs arguments peuvent l'emporter sur les plus gros budgets, assurant ainsi l'intégrité de cet outil de souveraineté populaire.

Partie III : Le Pacte Économique et Financier – Le Nerf de la Guerre

Ce bloc constitue le "nerf de la guerre" du projet. Il détaille la refondation économique et financière qui doit donner à la nouvelle architecture institutionnelle les moyens de sa politique. L'autonomie politique n'étant rien sans souveraineté financière, ce pacte est absolument critique. Il détaille comment la richesse est créée, gérée, contrôlée et partagée dans la nouvelle République.

Chapitre I : Une Souveraineté Économique et Financière pour les Régions

Le constat actuel : Aujourd'hui, le développement économique est piloté depuis Paris par une administration centrale qui applique des politiques uniformes sur des territoires aux réalités très diverses. Cette approche centralisée freine l'initiative, crée une dépendance des acteurs locaux et empêche l'émergence de stratégies sur-mesure capables de transformer les atouts spécifiques de chaque région en avantages compétitifs réels sur la scène européenne et mondiale.

Ce chapitre détaille les outils offensifs de la nouvelle souveraineté économique régionale. Il ne s'agit plus seulement de gérer un budget, mais de bâtir une stratégie de développement active, agile et adaptée aux atouts de chaque territoire.

Section 1 : Le "Bercy des Territoires", Ministère Stratège du Développement

Au-delà de sa mission essentielle de collecte de l'impôt, le "Bercy des Territoires" est le bras armé de la stratégie économique régionale. Il est le stratège, l'aménageur et le négociateur qui doit permettre à la Région de jouer dans la cour des grands pôles économiques européens. Ses missions incluent :

- La définition d'une stratégie industrielle régionale en lien avec les filières d'excellence locales.
- Le pilotage des aides aux entreprises, en s'assurant qu'elles sont conditionnées à des objectifs clairs de création d'emplois et de transition écologique.
- L'attraction des investissements internationaux par une politique de promotion active.
- La création de fonds d'investissement régionaux, capables d'entrer au capital d'entreprises stratégiques pour assurer leur développement et leur ancrage territorial.

Section 2 : La "Diplomatie Économique" des Régions

L'action économique ne s'arrête plus aux frontières de la République. Chaque Région aura la faculté de déployer ses propres représentations économiques à Bruxelles et dans les capitales mondiales clés. Ces antennes auront pour mission de défendre les intérêts spécifiques du territoire auprès des institutions européennes, de capter des financements et de promouvoir activement les filières d'excellence régionales pour attirer talents et investisseurs.

Section 3 : De la Cartographie à la Politique Industrielle Active

La nouvelle autonomie confère aux Régions la capacité de créer un écosystème réglementaire et fiscal "sur-mesure" pour leurs filières stratégiques. Il ne s'agit plus de subir un droit national uniforme, mais de bâtir un avantage compétitif par la norme.

- Exemple en Bourgogne : La Région pourrait définir des normes spécifiques pour la viticulture de précision, encourager fiscalement les pratiques agro-écologiques et créer un label régional d'excellence reconnu internationalement.
- Exemple en Bretagne : La Région pourrait mettre en place un cadre réglementaire adapté pour les essais d'énergies marines renouvelables, ou une fiscalité incitative pour les entreprises de la cyberdéfense.

Chapitre II : Le Nouveau Pacte Fiscal : Simplicité, Justice et Solidarité

Le constat actuel : Le système fiscal français actuel est le fruit d'un siècle d'empilement. Il est devenu un labyrinthe complexe, opaque, que ni les citoyens ni même souvent les experts ne comprennent plus. Cette complexité a érodé le consentement à l'impôt, qui est le fondement du pacte républicain. On ne consent plus à un impôt dont on ne comprend ni la logique, ni l'usage.

Ce chapitre détaille la révolution fiscale qui conditionne la réussite du projet. Il s'agit de remplacer la complexité par la simplicité, l'opacité par la transparence et l'injustice par une contribution équitable.

Section 1 : Philosophie et Vision : Du Labyrinthe Fiscal à la Contribution Citoyenne

Notre projet propose une révolution philosophique : passer d'un système de **prélèvements subis** à une **contribution citoyenne consentie**. Pour y parvenir, nous proposons la suppression des grands impôts directs pesant sur les ménages (Impôt sur le Revenu, CSG-CRDS, Taxe Foncière, Taxe d'Habitation) et leur remplacement par un impôt unique, juste et intelligent : l'**Impôt Global sur le Revenu et le Patrimoine (IGRP)**, un impôt à deux moteurs : une composante "Revenu" progressive et prélevée à la source pour tous, et une composante "Patrimoine" ciblée sur la très grande fortune.

Section 2 : L'Architecture Détailée de l'IGRP

L'IGRP est un impôt unique à deux composantes, conçu pour allier simplicité de collecte et justice sociale.

A. La Composante "Revenu" : La Progressivité par le Prélèvement à la Source

Cette composante remplace l'Impôt sur le Revenu et la CSG-CRDS. Elle est prélevée à la source sur tous les revenus, mais avec un barème progressif pour garantir que l'effort demandé croît avec la capacité contributive.

- **Fonctionnement :** L'organisme payeur (employeur, caisse de retraite...) applique directement un barème à tranches sur le revenu versé.
- **Exemple de Barème National de Référence (illustratif) :**

Tranche du Revenu Annuel Net Imposable	Taux de Prélèvement
Jusqu'à 15 000 €	5%
De 15 001 € à 40 000 €	15%
De 40 001 € à 80 000 €	30%
Au-delà de 80 001 €	45%

B. La Composante "Patrimoine" : Une Contribution Juste sur la Fortune Nette

Cette composante remplace la Taxe Foncière et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). Elle est assise non pas sur des valeurs locatives obsolètes, mais sur la fortune nette réelle.

- **Fonctionnement :** Elle ne concerne que les foyers les plus fortunés. Ils remplissent une déclaration annuelle de patrimoine net (actifs financiers et immobiliers, biens de luxe... MOINS les dettes et emprunts). Un abattement à la base très élevé est appliqué.
- **Exemple de Barème (illustratif) :**
 - **Abattement :** 1 500 000 € de patrimoine net. En dessous de ce seuil, la taxe est de 0 €.
 - **Barème progressif au-delà de l'abattement :**
 - De 1,5 M€ à 5 M€ : 0,5%
 - De 5 M€ à 10 M€ : 1%
 - Au-delà de 10 M€ : 1,5%
- **Exemple concret :**
 - Un ménage propriétaire de sa résidence principale évaluée à 800 000 €, avec 300 000 € d'épargne et 100 000 € de crédit restant, a un patrimoine net de 1 M€. **Il ne paie rien.**
 - Un ménage avec un patrimoine net de 3 M€ paiera 0,5% sur la tranche taxable (3 M€ - 1,5 M€), soit **7 500 € par an.**

Section 3 : Le Principe de la Transition à "Iso-Pression Fiscale"

Il est crucial de comprendre que cette réforme n'a pas pour but d'augmenter la charge fiscale globale, mais de la rendre plus juste et plus lisible.

1. **Neutralité Budgétaire au Départ :** Le montant total collecté par l'IGRP lors de sa première année de mise en place sera calibré pour être **égal à la somme des impôts qu'il remplace**. Le but n'est pas de créer des recettes supplémentaires, mais de simplifier la structure.
2. **Stabilité pour la Majorité des Citoyens :** Pour la très grande majorité des ménages, le montant annuel de l'IGRP sera équivalent à ce qu'ils payaient auparavant en additionnant leur Impôt sur le Revenu, leur CSG, leur taxe foncière et leur taxe d'habitation. Le

changement majeur sera la **simplification radicale** : un seul prélèvement lisible au lieu de quatre impôts complexes.

3. **Le Nouveau Levier des Régions** : Une fois le système en place, ce sont les **Conseils Régionaux qui auront le pouvoir de moduler les taux de l'IGRP** à la hausse ou à la baisse pour financer leurs politiques locales. Le débat démocratique sur le niveau d'imposition et de service public aura lieu au grand jour, à l'échelle de chaque Région.

Section 4 : La Collecte par les Régions : Un Service Public de Proximité

Le constat actuel : L'administration fiscale est souvent perçue comme une entité lointaine et bureaucratique, particulièrement dans les territoires ruraux où les services publics se retirent. Le "Bercy des Territoires" doit rompre avec cette image. Dans une logique de "service public du XXI^e siècle", la proximité n'est plus un vœu pieux, mais une obligation de résultat.

Chaque Région se dote de sa propre administration fiscale, le "Bercy des Territoires", qui devient l'interlocuteur fiscal unique. Cette administration déploie deux dispositifs innovants :

1. **Les "Agences Fiscales de Proximité"** : Des bureaux mobiles sillonnent les territoires ruraux pour tenir des permanences régulières dans les mairies.
2. **L'Assistance Numérique Garantie** : Un réseau de points d'accès numériques assistés est déployé pour accompagner individuellement les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

Section 5 : L'Architecture à Double Flux pour Allier Autonomie et Solidarité

Le système fédéral repose sur une circulation financière organisée entre les Régions et l'État Fédéral.

1. **Le Flux Ascendant - La Contribution Fédérale** : Chaque Région transfère une part fixe de ses recettes (ex: 20% de l'IGRP) à l'État Fédéral pour financer les missions régaliennes.
2. **Le Flux Descendant - Le Fonds Fédéral de Solidarité et de Cohésion** : Financé par la TVA et l'Impôt sur les Sociétés (qui restent fédéraux), ce fonds redistribue la richesse nationale pour corriger les inégalités via une formule objective prenant en compte le potentiel fiscal, la démographie, et des **indemnités pour contraintes géographiques** (montagne, littoral...).

Cette architecture fiscale met fin à la dépendance des territoires vis-à-vis d'un pouvoir central lointain. Elle responsabilise les Régions tout en organisant une solidarité nationale puissante, juste et intelligente.

Region	Flux_Ascendant_Contribution _Mds	Flux_Descendant_Solidarite _Mds	Flux_Net_Pour_Région_ Mds
Île-de-France	19.22	0	-19.22
Dauphiné-Lyonnais	4.50	0	-4.50
Pays de Savoie	1.20	0	-1.20

Chapitre III : Les Impôts Fédéraux : Outils de Solidarité et de Régulation

La simplification ne signifie pas la régionalisation de tous les impôts. Pour garantir la solidarité nationale, éviter une concurrence destructrice et mener des politiques régaliennes efficaces, trois grands impôts doivent rester de la compétence exclusive de l'État Fédéral.

Section 1 : La TVA : Pilier du Financement de la Solidarité

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), principale recette de la Nation (environ **202,5 milliards d'euros**), doit rester un impôt fédéral⁷.

- **Pour l'unité du marché** : Des taux de TVA différents selon les régions créeraient une complexité ingérable pour les entreprises et des distorsions de concurrence inacceptables.
- **Pour la solidarité** : La TVA est l'impôt le plus stable et le plus puissant. C'est sa recette qui alimentera majoritairement le **Fonds Fédéral de Solidarité**, le mécanisme de péréquation qui assure aux régions les plus pauvres les moyens de financer leurs services publics.

Section 2 : L'Impôt sur les Sociétés : Garant de la Concurrence Équitable

L'Impôt sur les Sociétés (IS), qui représente environ **65 milliards d'euros**⁸, doit également être défini et collecté au niveau fédéral.

- **Pour éviter le "dumping fiscal"** : Si chaque région pouvait fixer son propre taux d'IS, cela déclencherait une "course vers le bas" où les régions se feraient une concurrence acharnée pour attirer les sièges sociaux des entreprises, au détriment des recettes publiques globales.

⁷ Source : Impots.gouv en 2023

⁸ Source : Estimation Impots.gouv en 2023

- **Pour intéresser les régions** : Cependant, une part de l'IS collecté sera reversée à la Région où les bénéfices ont été effectivement réalisés, afin d'intéresser chaque territoire au succès des entreprises présentes sur son sol.

Section 3 : Les Accises (ex-TICPE) : Levier des Politiques Fédérales

Les taxes spécifiques sur certains produits comme les carburants, le tabac ou l'alcool (environ **30,4 milliards d'euros⁹** en 2023 pour la TICPE) resteront des accises fédérales.

- **Pour la cohérence des politiques nationales** : Ces taxes sont des outils essentiels pour mener des politiques de santé publique (lutte contre le tabagisme) ou de transition écologique (taxation du carbone). Ces grands objectifs nationaux ne peuvent souffrir de 25 politiques différentes. Cependant, une part de leur produit pourra être affectée aux Régions pour financer des politiques locales en lien avec ces objectifs (transports en commun, prévention santé...).

Chapitre IV : Le Pacte de Cohésion : Partage du Patrimoine et Solidarité Fondatrice

Le constat actuel : Les grandes infrastructures (autoroutes, TGV, ports) ont été financées par l'effort de toute la Nation pendant des décennies. Un simple transfert de propriété aux Régions sans mécanisme de compensation serait profondément inéquitable, créant une "loterie patrimoniale" où certaines régions héritaient d'actifs très rentables tandis que d'autres, historiquement moins bien dotées, seraient doublement pénalisées.

Section 1 : La Répartition du Patrimoine d'Infrastructures

Les actifs les plus stratégiques (parc nucléaire, réseau TGV) resteraient propriété de l'État Fédéral. Les autres infrastructures (autoroutes, ports, aéroports régionaux) seraient transférées en pleine propriété aux Régions.

Section 2 : Le "Pacte Patrimonial de Transition"

Pour garantir l'équité, la valeur nette du patrimoine transféré à chaque Région serait évaluée. Ce "solde patrimonial de départ" servirait de coefficient d'ajustement aux contributions et allocations du Fonds Fédéral de Solidarité pendant une période de transition (20-25 ans).

Section 3 : Le Désenclavement, Acte Politique Fondateur

La première mission de l'État Fédéral serait de mettre en œuvre un grand "Plan National de Désenclavement et de Cohésion des Territoires". Ce plan, symbole de l'engagement de la Fédération à garantir une égalité des chances réelle, viserait à relier 100% des capitales de nos

⁹ Source : Chiffres clés des transports 2025

régions culturelles aux réseaux TGV et autoroutier, en s'appuyant sur les estimations chiffrées de l'**Annexe 1**.

Partie IV : Les Politiques Publiques Délégues et la Trajectoire – La Mise en Œuvre

Une nouvelle architecture institutionnelle ne vaut que par sa capacité à apporter des réponses nouvelles et efficaces aux grands défis de la Cité. Cette dernière partie vise à démontrer la pertinence de notre projet fédéral en l'appliquant aux crises qui fracturent aujourd'hui notre pays.

Nous avons choisi cinq domaines emblématiques :

1. ***Les défis de "l'efficacité et du service"*** (*Numérique, Éducation, Santé, Justice*) : Il s'agit de démontrer comment le "fédéralisme de l'agilité", en donnant le pouvoir de décision aux Régions, peut résoudre les blocages actuels et produire un État plus simple, plus proche et plus performant pour le quotidien des citoyens.
2. ***Le défi "démocratique"*** (*Immigration*) : Ce thème, qui monopolise et crispe le débat public, est traité non pas sous un angle idéologique, mais comme un enjeu de méthode. Il s'agit de montrer comment le fédéralisme, en ramenant la décision au niveau local et en la confiant aux citoyens, permet de sortir de l'impuissance politique pour en faire une question de responsabilité, gérée démocratiquement sur chaque territoire.

Ces études de cas illustrent ainsi les deux facettes de notre ambition : bâtir une République à la fois plus efficace dans son action et plus apaisée dans son débat démocratique.

Chapitre I : La Modernisation de l'Action Publique : La Révolution Numérique

Section 1 - Constat : D'un Modèle Centralisé à Bout de Souffle à une Urgence Territoriale

L'État français, sous l'impulsion de la DINUM, a réussi à bâtir un "socle numérique républicain" robuste (FranceConnect, Réseau Interministériel de l'État...). Ce "jacobinisme numérique" a permis de construire des fondations solides. Cependant, ce modèle centralisé est aujourd'hui à bout de souffle. Il ne répond plus aux défis d'un monde numérique qui accélère, laissant apparaître des failles béantes et un retard préoccupant par rapport à nos partenaires européens.

A. Un Bilan en Demi-Teinte : Le Retard Français et la Fracture Territoriale

Si des progrès ont été faits, la France reste une puissance numérique moyenne en Europe. Le classement DESI (Digital Economy and Society Index) de la Commission Européenne place la France au 15e rang sur 27¹⁰, un score très moyen qui masque des fractures profondes.

- **Le Mythe du "Tout Numérique"** : La dématérialisation a été menée sans tenir compte de la réalité du terrain. Les chiffres sont alarmants : **près d'un Français sur deux (44 %¹¹) rencontre des difficultés dans la réalisation de ses démarches en ligne**. Plus grave, **25% des Français ne maîtrisent pas suffisamment les outils numériques¹²** pour les utiliser pleinement, et **10% des 18-64 ans sont en situation d'illettrisme¹³**, ce qui les exclut de fait d'une administration 100% textuelle et en ligne. La "France profonde" subit une double peine : le retrait des services publics physiques sans avoir les moyens (équipement, formation) d'accéder aux services numériques.
- **Une Vulnérabilité Critique face aux Cyberattaques** : Le modèle centralisé a concentré les efforts de cybersécurité sur l'État central, laissant les infrastructures locales dramatiquement exposées. Le résultat est une vague d'attaques qui paralyse le quotidien des Français :
 - **Les Hôpitaux en première ligne** : En 2023, **10% des victimes de cyberattaques en France étaient des établissements de santé¹⁴**. Ces attaques par rançongiciel conduisent à la paralysie des services, au report d'opérations et mettent des vies en danger.

¹⁰ Commission Européenne, Digital Economy and Society Index (DESI) 2022. (Note : Le document ne précise pas l'année du classement).

¹¹ étude de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme)

¹² Confirmée par l'ANLCI

¹³ INSEE (Enquête "Information et vie quotidienne" 2022)

¹⁴ rapport de la Cour des comptes (publié en janvier 2025 sur l'année 2023)

- **Les Collectivités Territoriales, cibles privilégiées** : Selon l'ANSSI, ce sont en moyenne **18 collectivités (mairies, conseils départementaux...)** qui sont ciblées par des cyberattaques chaque mois en France. Ces attaques bloquent des services essentiels comme l'état civil, les aides sociales ou la gestion de l'eau.

B. Deux Vagues Technologiques Imminentes : L'IA et la Connectivité Totale

Le monde ne nous attend pas. Deux révolutions sont en cours, et le modèle centralisé n'est pas armé pour y répondre avec l'agilité nécessaire.

- **L'Intelligence Artificielle, une opportunité à ne pas manquer** : L'IA va bouleverser tous les services publics (santé, éducation, transport). Si nous laissons son développement aux mains d'un pilotage parisien unique, nous créerons une nouvelle fracture territoriale, avec quelques métropoles "intelligentes" et des régions entières démunies, devenant de simples consommatrices de technologies conçues ailleurs. Seule une appropriation massive de l'IA par des Régions autonomes permettra de créer des solutions adaptées aux besoins locaux (agriculture de précision en Nouvelle-Aquitaine, logistique portuaire en Normandie...).
- **La Fin des Zones Blanches : La Révolution Satellitaire** : Le déploiement de nouvelles constellations de satellites, notamment le projet européen **IRIS¹⁵**, promet une connectivité internet à très haut débit sur 100% du territoire d'ici 2030. La question ne sera plus celle de l'accès au réseau, mais de l'usage. Qui développera les services innovants pour les agriculteurs, les artisans ou les professionnels du tourisme dans les zones les plus reculées ? L'État central, ou des écosystèmes régionaux agiles ?

C. L'Inspiration des Champions Numériques Européens

Le retard français n'est pas une fatalité. D'autres pays européens prouvent qu'un État 100% numérique, efficace et proche des gens est possible.

- **L'Estonie, le modèle du "Tout-Numérique"** : Dans ce pays, 99% des services publics sont accessibles en ligne¹⁶. Chaque citoyen dispose d'une identité numérique sécurisée lui permettant de tout faire, de la création d'entreprise en 20 minutes au vote électronique. Le principe "Dites-le-nous une fois" y est une réalité : l'État ne demande jamais une information qu'une autre administration possède déjà.
- **Le Danemark, l'Efficacité par l'Obligation** : Classé premier en Europe pour le numérique¹⁷, le Danemark a rendu obligatoire l'usage de la "Poste Numérique" pour toute

¹⁵ ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). (Note : Le rapport ou l'année de référence ne sont pas cités).

¹⁶ Chiffre confirmé par les communications officielles de la république d'Estonie

¹⁷ Commission Européenne, Digital Economy and Society Index (DESI) 2022.

communication avec l'administration. Le résultat est un taux d'adoption de 87% par les citoyens et une efficacité redoutable des services publics.

Le constat est donc sans appel : le modèle français doit changer. Il ne s'agit plus de "dématérialiser", mais de **décentraliser la révolution numérique**. Il faut passer d'un État qui impose des outils à des Régions qui, en s'appuyant sur un socle commun, inventent les services de demain.

La multiplication des administrations régionales ne doit pas conduire à une explosion des coûts et de la bureaucratie. La VIe République doit être une République numérique dès sa conception.

- **Le "Socle Numérique Républicain"** : L'État Fédéral aurait la charge de développer et de maintenir une infrastructure numérique nationale commune, sécurisée et performante (plateformes, logiciels-mères, standards de cybersécurité).

Section 2 : Des Administrations Régionales Agiles : Le Principe du "Gouvernement-Plateforme"

La révolution numérique proposée ici n'est pas une simple "informatisation". Elle repose sur un changement de paradigme : l'État Fédéral ne fournit plus des logiciels "clés en main", mais une plateforme sécurisée et des briques technologiques communes (le "Socle Numérique Républicain"). Sur cette base, chaque Région a la liberté et les moyens de développer ses propres services, comme des développeurs créent des applications pour un smartphone.

A. Le "Magasin d'Applications" des Services Publics Régionaux

Chaque "Bercy des Territoires" piloterait un incubateur de services numériques régionaux, sur le modèle de beta.gouv.fr. Des équipes autonomes (développeurs, designers, experts métier) auraient pour mission de créer en quelques mois des services répondant à des besoins locaux spécifiques, non couverts par les grandes applications nationales.

- Exemples de services régionaux qui pourraient voir le jour :
 - "Aides-Agri-Bretagne" : Une application mobile simple permettant aux agriculteurs bretons de simuler et de déposer leurs demandes d'aides régionales pour la transition agro-écologique.
 - "Pass Tourisme Savoie" : Une plateforme unique pour réserver et payer les activités (remontées mécaniques, musées, sites naturels) gérées ou subventionnées par la Région.

- o "Mon Apprenti Occitanie" : Un service mettant en relation directe les artisans et PME du territoire avec les jeunes cherchant un contrat d'apprentissage, avec une gestion 100% dématérialisée du contrat.

B. Les Économies d'Échelle et l'Intelligence Collective

Ce modèle n'est pas un encouragement à la dépense, au contraire.

- Mutualisation du Socle : En s'appuyant sur les briques communes fournies par l'État Fédéral (identité numérique via FranceConnect, API de vérification de données, infrastructure Cloud sécurisée...), les Régions n'ont pas à réinventer la roue. Elles se concentrent sur la création de valeur pour l'usager, réalisant d'importantes économies.
- Coopération Inter-Régionale : Les services développés par une Région seraient pour la plupart en "open source". Une application performante créée en Normandie pour gérer les transports scolaires pourrait être reprise et adaptée en quelques semaines par la région Provence, créant un cercle vertueux d'innovation et de partage.

Section 3 : Une Démocratie Facilitée : Le Vote Électronique pour le RIR

Pour que le Référendum d'Initiative Régionale (RIR) soit un outil vivant et non une procédure lourde et coûteuse, il doit s'appuyer sur une infrastructure de vote moderne, sécurisée et accessible. L'organisation du vote électronique devient une priorité.

A. Les Piliers d'un Vote Électronique de Confiance

Le vote électronique ne peut être adopté que si sa sécurité et sa transparence sont absolues. Le système mis en place par l'État Fédéral et opéré par les Régions reposera sur les meilleures pratiques internationales, inspirées notamment de l'Estonie :

- Identité Numérique Forte : Le vote serait lié à l'identité numérique régaliennne (une version renforcée de FranceConnect, par exemple FranceConnect+), garantissant que seul le citoyen habilité, et personne d'autre, puisse voter une seule fois.
- Chiffrement de Bout en Bout : Le bulletin de vote est chiffré sur l'appareil de l'électeur (ordinateur, smartphone) avant d'être envoyé. Il est stocké de manière anonyme dans l'urne électronique et ne peut être déchiffré qu'au moment du dépouillement, en présence d'autorités de contrôle indépendantes. L'anonymat du vote est ainsi garanti.
- Vérifiabilité Individuelle et Globale :
 - o Vérifiabilité individuelle : Après avoir voté, chaque citoyen reçoit un code unique qui lui permet de vérifier, sur un site web tiers et indépendant, que son

bulletin chiffré est bien présent dans l'urne, sans pour autant révéler son contenu.

- o Transparency du code : Le code source du logiciel de vote serait public ("open source"), permettant à des experts indépendants de l'auditer et de vérifier l'absence de failles.

B. Les Bénéfices Concrets pour la Démocratie Régionale

- Participation Accrue : En permettant de voter depuis son domicile, son lieu de travail ou en déplacement, le vote électronique lève un des principaux freins à la participation.
- Coûts Réduits : L'organisation d'un scrutin électronique est significativement moins coûteuse que celle d'un vote physique (impression de millions de bulletins, logistique des bureaux de vote, dépouillement manuel...). Cela rend l'usage du RIR financièrement soutenable.
- Rapidité des Résultats : Le dépouillement est quasi-instantané, permettant de connaître la volonté des citoyens quelques minutes après la clôture du scrutin.

En alliant une infrastructure nationale robuste à l'agilité des Régions, la révolution numérique de la VIe République ne serait pas une simple modernisation, mais un véritable levier de simplification et de renforcement du lien démocratique.

Chapitre II : L'Éducation : De la Crise de Confiance à la Refondation Territoriale

▪ Le Constat : Une "Machine" Nationale à Bout de Souffle

L'Éducation Nationale, pilier historique de la République, traverse une crise de confiance sans précédent. Loin d'être un simple "malaise", il s'agit d'une rupture documentée entre une administration centrale massive, ses agents et les élèves qu'elle a pour mission de former.

- **Une Gigantesque Machine Bureaucratique :** Avec un budget de plus de **63 milliards d'euros** pour 2024¹⁸, l'Éducation Nationale est le premier budget de l'État. Pourtant, cette puissance financière se traduit par une rigidité extrême. Comme le souligne régulièrement la Cour des Comptes, ce système hyper-centralisé peine à s'adapter aux besoins réels des élèves et des territoires.
- **La Double Frustration :** Cette crise se manifeste par une double rupture :
 1. **Celle des enseignants :** Une crise des vocations sans précédent frappe le métier. Aux concours de 2024, plus de **3 100 postes n'ont pas été pourvus**¹⁹, laissant des classes sans professeur titulaire. Ce chiffre dramatique est le symptôme d'un mal plus profond : un sentiment de perte de sens, de manque de reconnaissance et d'impuissance face à des directives venues de Paris, souvent déconnectées de la réalité de leur classe.
 2. **Celle des élèves :** Les résultats de la France dans les enquêtes internationales sont alarmants. L'étude PISA 2022 montre une **baisse "historique" du niveau**, notamment en mathématiques où la chute est de 21 points par rapport à 2018, bien plus que la moyenne de l'OCDE²⁰. Pire, la France reste l'un des pays où **l'origine socio-économique pèse le plus lourdement sur la réussite scolaire**²¹. Notre "machine" éducative ne réduit plus les inégalités, elle les reproduit.

Le constat est donc celui d'un système qui dépense énormément pour des résultats en baisse, tout en épousant ses propres agents. Le modèle jacobin, qui a permis l'alphabétisation de la Nation, est devenu une machine rigide qui ne répond plus aux défis du XXI^e siècle.

▪ La Solution Fédérale : L'École de la Confiance et de la Proximité

La régionalisation de l'éducation est la clé pour libérer les énergies et recréer le lien de confiance.

• Un "Ministère Régional de l'Éducation" :

Chaque Région serait pleinement compétente pour la politique éducative. Ce ministère régional gérerait le recrutement, la carrière et la formation des enseignants, leur offrant un

¹⁸ Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.

¹⁹ Ministère de l'Éducation Nationale, Bilan des concours de recrutement d'enseignants 2024.

²⁰ OCDE, Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) 2022.

²¹ OCDE, Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) 2022.

cadre de travail plus stable, des interlocuteurs plus proches et une véritable capacité à peser sur les orientations pédagogiques.

- **L'Autonomie des Établissements :**

Les directeurs d'école, de collège et de lycée se verrait confier une autonomie pédagogique et budgétaire réelle pour adapter le projet d'établissement aux besoins spécifiques de leurs élèves.

- **Des Programmes Enracinés :**

Les programmes scolaires intégreraient l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la culture de la Région, ainsi que des langues régionales. Cet enracinement est le meilleur moyen de donner aux enfants des clés pour comprendre le monde et de s'ouvrir aux autres cultures.

- **Le Rôle de l'État Fédéral : Garantir l'Unité et le Niveau**

La Fédération ne serait plus gestionnaire, mais garante de l'unité de la République. Elle fixerait le "**Socle Républicain des Compétences**", c'est-à-dire l'ensemble des savoirs et compétences fondamentaux (lire, écrire, compter, raisonner, respecter les valeurs de la République...) que tout enfant doit maîtriser à la fin de chaque grand cycle :

- **Fin de Maternelle**
- **Fin de Primaire**
- **Fin de Collège**
- **Fin de Lycée**

L'État Fédéral garantirait également la valeur nationale des grands diplômes (Brevet, Baccalauréat) par des évaluations standardisées, assurant ainsi l'égalité des chances et la mobilité des étudiants sur tout le territoire.

Chapitre III : La Justice : Rapprocher, Accélérer, Réparer

A. Le Constat : Un Pilier de la République au Bord de la Rupture

Une Justice indépendante, accessible et efficace est le garant ultime de l'État de Droit. Or, l'institution judiciaire française traverse une crise profonde qui nourrit la défiance et menace le pacte social. Prise pour cible par des discours populistes et complotistes, son manque de moyens criant offre un terreau fertile à la frustration des citoyens et à l'épuisement de ses professionnels.

- **Une Justice Sous-Dotée :**

Malgré une hausse récente, le budget de la Justice reste l'un des plus faibles d'Europe. Avec **0,20% de son PIB consacré au système judiciaire**²², la France se situe bien en deçà de la médiane européenne (0,3%). Ce sous-investissement chronique se traduit par un manque criant de personnel : la France ne compte que **11,2 juges professionnels pour 100 000 habitants, contre 25 en Allemagne**²³. Les plans de recrutement annoncés, bien que nécessaires, peinent à combler un retard structurel.

- **Des Délais Insupportables et une Confiance Érodée :**

La conséquence directe pour les citoyens est une lenteur qui s'apparente à un déni de justice. Les délais moyens de jugement se comptent en années, dépassant par exemple les **15 mois en moyenne devant une cour d'appel en matière civile**²⁴. Cette situation, couplée à une complexité perçue, alimente un sentiment d'impuissance et d'inégalité, et use la confiance des Français dans l'institution.

- **Le Système Pénitentiaire, la Honte de la République :**

La situation des prisons françaises est une faillite morale et une violation permanente des droits humains. Le dernier rapport du Conseil de l'Europe est accablant : avec un taux d'occupation de **124 détenus pour 100 places**²⁵, la France a l'un des systèmes carcéraux les plus surpeuplés d'Europe. Ce chiffre cache une réalité dramatique décrite chaque année par le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté : des conditions de détention "indignes", une promiscuité qui interdit tout projet de réinsertion et une violence endémique. Loin d'être un outil de réparation sociale, la prison est devenue une "école du crime" qui fabrique de la récidive.

B. La Solution Fédérale : Une Justice à Deux Niveaux pour plus d'Efficacité

Le projet fédéral apporte une réponse structurelle en distinguant la norme de la gestion.

- **La Justice Fédérale, Gardienne de l'Égalité :**

L'État Fédéral resterait le seul compétent pour écrire les grands codes (Civil, Pénal) et pour garantir le statut unique et l'indépendance des magistrats. L'égalité des citoyens devant la loi est ainsi sanctuarisée sur tout le territoire.

- **La Gestion Régionale, Levier d'Efficacité :**

Chaque Région serait responsable de la gestion administrative et budgétaire de ses tribunaux (bâtiments, greffes, équipements numériques). Cette gestion locale permettrait d'adapter les moyens aux besoins réels de chaque territoire.

- **La "Justice de Proximité", Révolution du Quotidien :**

Pour désengorger les tribunaux, une justice de proximité serait créée à l'échelon communal. Composée de **citoyens-magistrats** (élus ou tirés au sort, formés et assermentés), elle traiterait rapidement les litiges du quotidien (conflits de voisinage, petites créances, incivilités...).

- **La Régionalisation Pénitentiaire : La Clé de la Réinsertion**

Confier la gestion de l'administration pénitentiaire aux Régions est la seule solution pour sortir de l'impasse actuelle. Une "Direction Régionale des Affaires Pénitentiaires" aurait les leviers pour :

²² rapport CEPEJ (données 2022, cité par Vie-publique.fr)

²³ Fondation IFRAP (citant le Conseil de l'Europe)

²⁴ Le Ministère de la Justice ("Chiffres-clés 2022")

²⁵ Conseil de l'Europe, Rapport SPACE I 2023 (sur les statistiques pénitentiaires).

1. **Construire des prisons à taille humaine** : Mettre fin aux gigantesques "usines à détenus" déconnectées de tout, pour privilégier des établissements plus petits, mieux répartis sur le territoire et spécialisés (maisons d'arrêt, centres de semi-liberté, structures pour peines courtes...).
2. **Connecter la prison à la vie économique et sociale locale** : C'est le principal atout. La Région étant aussi compétente pour la **formation professionnelle** et l'**aide aux entreprises**, elle pourrait créer des filières de formation en prison qui débouchent directement sur les emplois disponibles dans le bassin économique local.
3. **Assurer la continuité du soin** : En lien avec le "Ministère Régional de la Santé", la Région pourrait mettre en place un véritable suivi médical et psychologique, notamment pour les addictions, qui se poursuivrait sans rupture de charge à la sortie de prison.
4. **Préparer activement la sortie** : En pilotant aussi les politiques de **logement** et d'**emploi**, la Région pourrait coordonner tous les acteurs pour qu'un véritable projet de réinsertion (logement, travail, suivi social) soit prêt le jour de la libération, condition indispensable pour lutter efficacement contre la récidive.

Chapitre IV : La Santé : Des Territoires aux Commandes

A. Le Constat : Un Système d'Excellence au Bord de l'Asphyxie

Notre système de santé, longtemps considéré comme l'un des meilleurs au monde, est à bout de souffle. L'épuisement des personnels, la dégradation de l'accès aux soins et une crise financière structurelle ne sont plus des signaux faibles, mais les symptômes d'une organisation hyper-centralisée qui n'est plus en phase avec les besoins du pays.

Une Crise Financière et Humaine :

L'hôpital public est pris en étau. En 2024, le déficit des hôpitaux publics devrait atteindre un niveau inédit de **2,9 milliards d'euros**²⁶, malgré une dette qui avoisine toujours les **30 milliards d'euros**²⁷. Cette pression financière se répercute directement sur les soignants et les patients. Les "déserts médicaux" s'étendent : bien que le nombre total de médecins augmente légèrement, leur mauvaise répartition et le départ à la retraite des généralistes laissent des territoires entiers sans solution de soins de proximité. La pénurie de personnel est criante, et les projections estiment qu'il manquera **80 000 infirmières d'ici 2050**²⁸ pour simplement maintenir le niveau de soins actuel face au vieillissement de la population.

L'Hémorragie des Talents : La Concurrence Démobilisatrice des Voisins

²⁶ estimation de la DREES (publiée en juillet 2025)

²⁷ la DREES (juillet 2025)

²⁸ projection de la DREES (décembre 2024).

Cette crise interne est massivement aggravée par l'attractivité de nos voisins. Pour les régions frontalières, la concurrence de la Suisse, de la Belgique et du Luxembourg n'est pas une théorie, c'est une hémorragie quotidienne. Plus de **4 500 médecins formés en France exercent déjà à l'étranger**, attirés par des conditions objectivement meilleures :

- **Des salaires sans commune mesure :**
Un médecin généraliste en France gagne en moyenne 90 000 € par an, contre **135 000 à 225 000 € en Suisse**. L'écart est encore plus spectaculaire pour les infirmières : un salaire annuel brut moyen de 32 400 € en France contre **62 300 € en Belgique**²⁹.
- **Des conditions de travail qui permettent de "bien soigner" :**
Au-delà du salaire, c'est la qualité du travail qui motive cet exode. Une infirmière en Suisse s'occupe de **4 à 6 patients par jour, contre 12 à 15 en France**³⁰. C'est la différence entre un soin humain et un travail à la chaîne.
- **Des systèmes décentralisés plus agiles :**
Ces pays ont en commun des systèmes de santé largement décentralisés. En **Suisse, les cantons** sont responsables des soins de base et de la planification hospitalière. En **Belgique, ce sont les Communautés** qui pilotent les politiques de santé. Cette gouvernance locale leur donne une agilité et une capacité d'adaptation que notre système jacobin a perdues.

B. La Solution Fédérale : Une Politique de Santé sur-mesure et Compétitive

Face à ce constat, le fédéralisme n'est pas une option, c'est une nécessité. Il s'agit de donner aux territoires les leviers pour soigner leurs habitants et pour redevenir attractifs.

- **Un "Ministère Régional de la Santé" :**
En remplacement des ARS, un véritable ministère régional élu serait créé. Il aurait la pleine responsabilité de la politique de santé : carte hospitalière, médecine de ville, prévention, formation des professions paramédicales...
- **Comment la Région peut redevenir Compétitive :**
 1. **Mener une politique salariale attractive :** Une Région comme l'Alsace ou le Dauphiné-Lyonnais, directement concurrencée par la Suisse, aurait la liberté de voter des **compléments de rémunération** pour ses soignants afin de s'aligner sur les niveaux de salaires voisins et de stopper l'hémorragie.
 2. **Améliorer les conditions de travail :** En maîtrisant son budget, la Région pourrait investir massivement dans le recrutement pour augmenter les ratios de soignants par patient, financer des équipements de pointe et moderniser les hôpitaux.
 3. **Lutter contre les déserts médicaux par l'innovation :** La Région pourrait expérimenter des solutions agiles et adaptées : création de centres de santé régionaux avec des médecins salariés, bourses d'études en contrepartie d'une installation pour plusieurs années, ou encore développement de la télémédecine en lien avec les "bus numériques" de proximité.

²⁹ comparatifs de l'OCDE

³⁰ Source ANAP

- 4. **Simplifier et responsabiliser** : La Région, en lien avec son "Bercy des Territoires", pourrait alléger la charge administrative des professionnels de santé et leur redonner une plus grande autonomie dans l'organisation des soins.
- **Le Rôle de l'État Fédéral :**
La Fédération garantirait le "**Socle Républicain de l'Accès aux Soins**" (le principe de l'Assurance Maladie universelle, financée par l'impôt national de solidarité) et resterait le pilote stratégique face aux grandes crises sanitaires (pandémies, gestion des médicaments essentiels).

En confiant la santé aux Régions, nous faisons le pari de la responsabilité et de l'intelligence du terrain pour reconstruire un système de soins juste, efficace et attractif.

Chapitre V : La Gestion de l'Immigration : Un Fédéralisme de la Responsabilité

La question migratoire est devenue le principal carburant des populismes en Europe, en grande partie parce que les citoyens ont le sentiment d'avoir été dépossédés de tout contrôle, laissant le champ libre aux discours simplistes. Un projet de refondation républicaine ne peut éluder ce sujet. Au contraire, il doit y apporter une réponse qui soit à la fois démocratique, responsable et efficace, en appliquant les principes de subsidiarité et de démocratie directe.

Notre projet propose de faire de la politique d'accueil et d'intégration une compétence partagée, où la Région devient l'acteur central, en dialogue permanent avec ses citoyens et ses acteurs économiques.

A. La Définition des Besoins : Le Référendum Régional sur les Quotas

Le cœur du dispositif est de redonner le pouvoir de décision aux citoyens.

- **Principe** : Chaque année, le Conseil Régional, après une large concertation avec les entreprises, les syndicats et les associations, proposerait un projet de "loi d'orientation sur l'accueil et l'intégration". Ce projet fixerait des **quotas d'accueil pour l'immigration de travail** pour l'année à venir, basés sur les besoins réels de l'économie régionale (secteurs en tension, métiers non pourvus).
- **Le Vote Citoyen** : Ce projet de loi, avec ses quotas, serait soumis à un **référendum régional annuel**. Les citoyens de la Région valideraient ou rejettentraient ainsi directement la politique d'accueil de leur territoire. Cette consultation démocratique directe a pour but de légitimer la politique choisie, de couper l'herbe sous le pied des discours populistes et de rendre les citoyens co-responsables de la politique migratoire de leur territoire.

B. La Gestion des Titres : Le Permis de Séjour Régional

Pour répondre au paradoxe de l'absence de frontières intérieures, un dispositif innovant serait créé.

- **Principe** : Les étrangers admis au titre des quotas de travail votés par une Région se verraient délivrer un "**Permis de Séjour et de Travail Régional**".
- **Durée et Conditions** : Ce permis, d'une durée de **cinq ans**, n'autoriseraient son détenteur à résider et à travailler que sur le territoire de la Région qui l'a accueilli. L'accès aux droits sociaux (hors urgences médicales) serait également conditionné à la résidence dans cette Région. Ce mécanisme garantit que la Région qui a voté et organisé l'accueil en assume la responsabilité et en recueille les bénéfices économiques.

- **Passerelle vers la Nationalité** : Au bout de cinq ans de résidence et de travail continus sur le territoire régional, et sous réserve de satisfaire aux autres conditions (maîtrise de la langue, respect des valeurs de la République), le détenteur du permis régional pourrait demander un **titre de séjour national**, lui ouvrant la voie vers la citoyenneté française, qui reste une prérogative exclusive de l'État Fédéral.

C. Le Rôle de l'État Fédéral : Le Garant des Frontières et du Droit d'Asile

L'État Fédéral conserverait des compétences régaliennes claires :

- **Contrôle des frontières extérieures** de la République et de l'espace Schengen.
- **Gestion exclusive du droit d'asile**, qui est une obligation internationale et non une politique économique.
- **Délivrance de la nationalité française**, acte de souveraineté ultime.

Ce système à deux niveaux permet de concilier humanité, efficacité économique et souveraineté démocratique, en faisant de la politique migratoire non plus un problème subi, mais un projet choisi et assumé par les citoyens.

Chapitre VI : La Voie vers la VIe République

La transition d'une République à une autre ne peut être une simple réforme technique. Elle est un acte politique majeur qui nécessite une légitimité démocratique absolue. La Ve République, conçue pour un contexte historique précis, ne contient pas en son sein les outils de sa propre refondation. Tenter de la transformer de l'intérieur, par des révisions constitutionnelles successives, ne ferait que produire un système hybride et instable. Il faut donc un "moment constituant" : un temps où la nation se réapproprie le pouvoir de définir ses propres règles.

Section 1 : La Convocation d'une Assemblée Constituante

L'Assemblée Constituante est la seule instance démocratiquement légitime pour rédiger une nouvelle Constitution. Mais sa convocation est l'étape la plus délicate, car elle marque la rupture avec l'ordre ancien.

A. Le Contexte Déclencheur : La Crise de Légitimité

Une telle rupture ne peut survenir qu'à l'issue d'une crise profonde, où le système en place n'est plus perçu comme la solution, mais comme le problème. Ce contexte serait la convergence de trois crises :

Une crise de l'efficacité de l'État : Une paralysie de la décision publique, une incapacité à répondre aux grands défis (écologiques, sociaux, économiques), créant un sentiment d'impuissance collective.

Une crise de la représentation : Des taux d'abstention records, une défiance généralisée envers les institutions et les partis politiques traditionnels, et des mouvements sociaux puissants (de type "Gilets Jaunes" mais à une échelle supérieure) qui contestent la légitimité même du système.

Une crise territoriale : Une révolte des élus locaux et des citoyens des territoires "périphériques" contre la centralisation parisienne, perçue comme un obstacle au développement et à la démocratie.

B. L'Initiative : Qui peut appuyer sur le bouton ?

La Constitution de 1958 ne prévoit pas sa propre fin. L'initiative ne peut donc naître que d'une conjonction entre la légalité et la légitimité :

La légitimité populaire : L'élan doit venir d'en bas. Il ne peut s'agir d'un projet porté par un seul parti, qui serait immédiatement accusé de vouloir s'emparer du pouvoir. L'impulsion doit être donnée par un vaste mouvement citoyen transpartisan, fédérant des élus locaux de toutes

sensibilités, des syndicats, des associations, des intellectuels et des citoyens engagés. Ce mouvement n'aurait qu'un seul mot d'ordre, simple et fédérateur : "Donnons la parole au peuple pour qu'il écrive ses propres règles".

La légalité institutionnelle : Face à une pression populaire massive et organisée, le Président de la République serait la seule autorité en mesure de donner une issue légale à la crise. En utilisant l'article 11³¹ de la Constitution actuelle, il ne soumettrait pas au référendum une nouvelle constitution (ce qui serait un déni de démocratie), mais une question unique : "Approuvez-vous l'élection d'une Assemblée Constituante au suffrage universel direct, chargée de rédiger une nouvelle Constitution pour la VIe République ?" C'est la voie la plus crédible : une "révolution par les urnes", initiée par le peuple et validée par le garant des institutions.

C. Les Conditions du Succès et les Écueils à Éviter

Conditions de Succès :

Un mandat clair et exclusif : L'Assemblée Constituante n'aurait qu'un seul pouvoir : rédiger la Constitution. Elle ne serait pas un gouvernement parallèle. Pendant ses travaux, les institutions actuelles (Président, Gouvernement, Parlement) continueraient d'expédier les affaires courantes pour éviter tout vide de pouvoir.

Une transparence totale : Tous les débats de l'Assemblée devraient être publics et retransmis pour garantir l'appropriation citoyenne du processus.

Un mode de scrutin exemplaire : L'élection des constituants devrait se faire à la représentation proportionnelle intégrale sur une base régionale, avec une stricte parité, pour assurer que toutes les sensibilités et tous les territoires soient représentés.

Écueils à Éviter :

Le chaos institutionnel : Le risque d'un conflit de légitimité entre l'Assemblée Constituante et le Président en place. La stricte limitation du mandat de l'Assemblée est le principal garde-fou.

La capture par des intérêts partisans : Le risque que le processus soit récupéré par des groupes organisés. La meilleure protection est un mouvement citoyen initial large et diversifié.

La fatigue démocratique : Le processus sera long. Il faudra le rythmer par des étapes claires et une communication constante pour maintenir la mobilisation citoyenne.

Section 2 : La Négociation du "Pacte Fédéral" au sein de l'Assemblée

³¹ Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958.

Une fois élue, l'Assemblée Constituante devient le creuset de la nouvelle République. Son travail n'est pas seulement technique, il est éminemment politique. C'est ici que doit se forger, dans le dialogue et parfois la confrontation, le compromis historique entre les différentes visions de la France. Cette grande négociation s'articulerait autour de trois axes fondamentaux.

A. La Délimitation des Compétences : Le Socle Républicain Intangible et la Liberté Régionale

La réussite du pacte fédéral repose sur une délimitation des compétences d'une clarté absolue. L'objectif n'est pas de créer une mosaïque de 25 réglementations ingérables, mais d'appliquer le principe de subsidiarité de manière intelligente : ce qui nous unit doit être géré en commun au niveau Fédéral ; ce qui gagne à être adapté aux réalités locales doit être géré par les Régions. Pour garantir la lisibilité, la simplicité et la protection des droits fondamentaux, nous posons le principe d'un "**Socle Républicain Intangible**". Ce socle définit le périmètre exclusif de la loi fédérale, un ensemble de règles qui s'appliquent de manière uniforme sur tout le territoire et qu'aucune Région ne peut modifier.

Le "Socle Républicain Intangible" : Le Domaine Exclusif de la Loi Fédérale

Ce socle est le garant de l'unité de la Nation, de l'égalité des citoyens et de la fluidité du marché national. Il comprend :

- **Le Socle des Libertés et du Droit Commun :**
 - Les **libertés fondamentales** garanties par la Constitution.
 - Les grands **codes juridiques** qui structurent la société : Code Civil (droit des contrats, droit de la famille...), Code Pénal, Code de Commerce. Une entreprise doit pouvoir signer un contrat ou se défendre en justice de la même manière à Lille et à Marseille.
- **Le Socle de la Solidarité et des Droits Sociaux :**
 - **Le Droit du Travail Fondamental** : Sont de compétence fédérale exclusive les règles concernant :
 - Le **Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)**.
 - La **durée légale maximale** du travail.
 - Les règles du **contrat de travail** (période d'essai, conditions de rupture...).
 - Le **droit de grève** et la **représentation syndicale**.
 - **La Sécurité Sociale et la Retraite** : Les principes et les règles de base des grands régimes de solidarité nationale (assurance maladie, assurance chômage) et des régimes de retraite par répartition restent fédéraux. Un travailleur cotisera de la même manière et aura les mêmes droits à la retraite, qu'il ait travaillé en Bretagne ou en Alsace.

Le Socle de l'Économie et de la Transition Écologique :

- **L'Impôt sur les Sociétés**, la TVA et les grandes **normes environnementales** (qualité de l'air, de l'eau, interdiction de substances dangereuses...).

B. La Liberté Régionale : Le Domaine des Adaptations Intelligentes

En dehors de ce socle intangible, les Régions disposent du pouvoir législatif de droit commun. Concernant les questions économiques et sociales, les "adaptations régionales" ne sont donc pas la porte ouverte au dumping, mais des compétences d'ajustement précisément délimitées.

Ce que les Régions pourront faire :

- **Formation Professionnelle** : Définir des formations diplômantes spécifiques, en lien direct avec les besoins des filières industrielles de leur territoire.
- **Apprentissage** : Créer des aides et des incitations pour favoriser l'apprentissage dans des secteurs jugés prioritaires pour l'économie régionale.
- **Aides à l'Emploi** : Mettre en place des aides au recrutement ciblées sur certains publics (jeunes, seniors) ou certains secteurs en tension.
- **Organisation du Temps de Travail dans des Secteurs Spécifiques** : Dans le respect strict de la durée maximale fédérale, une région touristique de montagne pourrait, par exemple, définir des cadres spécifiques pour l'organisation du travail des saisonniers, en accord avec les partenaires sociaux locaux.

Ce que les Régions ne pourront JAMAIS faire :

- Créer un SMIC régional inférieur au SMIC fédéral.
- Modifier les conditions de rupture d'un CDI.
- Remettre en cause le droit de grève.
- Sortir du système de retraite par répartition.

Section 2 Le "Nerf de la Guerre" : Le Pacte Financier et de Solidarité

C'est la négociation la plus critique, celle dont l'issue conditionne tout le reste. Il s'agit de répondre à la question : "Qui paie quoi, et pour qui ?".

- L'enjeu :
 - o Définir les règles de l'autonomie fiscale des Régions et, surtout, les mécanismes du Fonds Fédéral de Solidarité.
- Les points de friction prévisibles :
 - o La tension sera maximale entre les régions "contributrices nettes" (comme l'Île-de-France ou le Dauphiné-Lyonnais), qui plaideront pour une contribution limitée, et les régions "bénéficiaires nettes", qui exigeront une péréquation forte pour garantir l'égalité des services publics sur tout le territoire.
- La méthode :
 - o La réussite de cette négociation reposera sur la transparence. Des simulations budgétaires publiques montreraient l'impact des différentes formules de péréquation. L'objectif serait de trouver un "juste retour" qui garantisse à la fois la solidarité indispensable et la préservation de la compétitivité des régions les plus dynamiques.

C. L'Architecture Institutionnelle : Organiser les Contre-Pouvoirs

Il s'agirait de dessiner les nouvelles institutions pour qu'elles garantissent l'équilibre du système.

- L'enjeu :
 - Définir les pouvoirs exacts du Sénat des Régions. Sera-t-il une simple chambre de contrôle ou un co-législateur puissant ?
- Les points de friction prévisibles :
 - Le débat portera sur l'étendue de son droit de véto. Doit-il concerner uniquement les lois touchant directement aux finances des régions, ou s'étendre à d'autres domaines ?
- La méthode :
 - L'étude comparée des modèles étrangers (Bundesrat allemand, Sénats américain et espagnol) éclairerait les débats pour trouver une solution adaptée à la tradition politique française.

Pour garantir l'adhésion populaire, l'ensemble de ce processus de négociation serait ouvert, s'appuyant sur des conventions citoyennes (avec des citoyens tirés au sort) qui rendraient des avis sur les grands chapitres de la future Constitution, et sur une plateforme numérique de consultation permanente.

Section 3 : Le Calendrier du Processus Constituant

Un tel processus ne peut être mené à la hâte. Il nécessite du temps pour la maturation, le débat et la décision.

Phase 1 : Montée en puissance et Référendum initial (6 à 12 mois) : Le temps que le mouvement citoyen se structure et que la pression politique mène à la convocation du référendum sur le principe de la Constituante.

Phase 2 : Élection de l'Assemblée (3 à 6 mois) : Le temps de voter la loi organique fixant les règles du scrutin, de faire campagne et d'élire les constituants.

Phase 3 : Travaux de l'Assemblée Constituante et Négociation du Pacte Fédéral (12 à 18 mois) : Un temps incompressible pour débattre, consulter les citoyens et rédiger un texte complet et cohérent.

Phase 4 : Campagne Référendaire et Vote Final (3 à 6 mois) : Le temps de présenter le projet au pays et de l'adopter par le référendum à double majorité que nous avons défini.

Durée totale estimée : Environ 2 ans et demi à 3 ans et demi. C'est le temps nécessaire pour mener une refondation démocratique sérieuse et apaisée.

Chapitre VII : Une République Fédérale au Cœur d'une Europe Souveraine

Notre projet de refondation républicaine n'est pas un projet de repli. Au contraire, il vise à redonner à la France les moyens de tenir pleinement son rang au sein de l'Union Européenne. Une France plus agile, plus forte et plus démocratique est une France plus à même de porter le projet européen.

Section 1 : Une Compatibilité Constitutionnelle et Institutionnelle Assurée

Le passage à une organisation fédérale ne remet nullement en cause les engagements européens de la France. L'architecture que nous proposons est conçue pour une intégration fluide et même améliorée dans l'Union.

La Primauté du Droit Européen : Le principe de la primauté du droit de l'Union sur le droit national, tel qu'interprété par la Cour de Justice de l'Union Européenne et reconnu par le Conseil Constitutionnel, serait explicitement réaffirmé dans la nouvelle Constitution.

L'État Fédéral, Interlocuteur de l'Union : L'État Fédéral demeurerait le seul représentant de la République Française au sein des institutions européennes (Conseil Européen, Conseil de l'UE). Le Ministère Fédéral des Affaires Étrangères conserverait la conduite de la politique européenne de la France.

Une Transposition des Directives Améliorée : Le Sénat des Régions jouerait un rôle clé dans la transposition des directives européennes. À l'instar du Bundesrat allemand, il serait obligatoirement consulté sur tous les textes européens touchant aux compétences des Régions (environnement, agriculture, développement régional...). Cette implication en amont garantirait une transposition plus rapide, plus efficace et mieux adaptée aux réalités du terrain, mettant fin aux retards et aux contentieux qui coûtent cher à la France.

La Présence des Régions à Bruxelles : Chaque Région aurait la faculté de disposer d'un bureau de représentation à Bruxelles pour défendre ses intérêts spécifiques et participer aux programmes européens, comme le font déjà les Länder allemands ou les régions espagnoles.

Section 2 : Un Partenaire Renouvelé pour une Europe Plus Forte

Plus fondamentalement, notre projet est une réponse à la stagnation relative de la France, qui freine l'Europe tout entière. En libérant les énergies territoriales, nous voulons faire de la France le second moteur indispensable à une Europe souveraine.

L'argument à porter devant nos partenaires européens est simple : le centralisme français, source de lenteur et de rigidité, est un problème européen. Une France fédérale et agile, avec 25 pôles de croissance dynamiques, serait un atout considérable pour le continent. En réveillant son potentiel économique, la France renforcerait le marché unique, contribuerait davantage à la puissance économique de l'Union et formerait avec l'Allemagne un couple moteur plus équilibré et donc plus stable. C'est dans cette perspective que nous proposons un grand plan d'investissement co-financé par l'Union Européenne.

ANNEXES

Annexe 1 :Portraits des Régions Culturelles

Cette annexe a pour but d'esquisser l'identité de chaque Région proposée dans ce projet. Loin d'être un retour nostalgique vers le passé, il s'agit de montrer comment un ancrage historique et culturel fort constitue le meilleur terreau pour bâtir un avenir innovant et une citoyenneté active.

Île-de-France

Héritage et Identité : Cœur politique et intellectuel de la France depuis plus de mille ans, l'Île-de-France est le creuset de la Nation. Son identité n'est pas celle d'une province, mais celle d'un État en construction permanente, un territoire dont le destin s'est toujours confondu avec celui du pays tout entier. Sa fierté réside dans son **universalisme**, sa concentration de talents et son patrimoine exceptionnel, témoin de toutes les **grandes heures de l'histoire de France**.

- **Exemples d'universalisme :** C'est à Paris, au cœur de l'Île-de-France, que les Lumières ont rayonné sur le monde, que la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** a été proclamée, posant un jalon pour l'humanité entière. C'est aujourd'hui encore l'une des capitales mondiales de la culture, de la mode, de la gastronomie et du débat d'idées.
- **Exemples de patrimoine :** Son patrimoine est celui de la France et du monde : le **Palais du Louvre**, de forteresse royale à plus grand musée du monde ; la **Cathédrale Notre-Dame de Paris**, cœur spirituel et historique de la nation ; le **Château de Versailles**, symbole de l'absolutisme et chef-d'œuvre de l'art classique ; ou encore la **Tour Eiffel**, icône de la modernité industrielle devenue le symbole de la France.
- **Exemples de grandes heures historiques :** Toutes les grandes ruptures de l'histoire de France se sont jouées ici : la **prise de la Bastille**, acte fondateur de la Révolution française ; la **Commune de Paris**, première grande insurrection ouvrière moderne ; ou encore la **Libération de Paris en août 1944**, symbole de la victoire sur l'oppression.

Projection vers le Futur : L'avenir de l'Île-de-France est celui d'une Région-Monde, l'une des rares métropoles globales capables de rivaliser avec Londres, New York ou Tokyo. Sa mission n'est plus de commander à la France, mais d'être sa locomotive dans la compétition mondiale, en se concentrant sur ses hyper-compétences : la finance (Euronext), l'industrie du luxe et de la création, la recherche et le développement (le cluster de Paris-Saclay) et le numérique.

Dauphiné-Lyonnais

- **Héritage et Identité :** Terre de passage et d'échanges entre l'Europe du Nord et la Méditerranée, le Dauphiné-Lyonnais s'est forgé une identité de carrefour. Lyon, capitale des Gaules puis grand centre marchand et industriel, incarne une fierté bourgeoise, un esprit d'entreprise et une culture de l'innovation (des soieries aux biotechnologies). Le Dauphiné, ancienne principauté indépendante, apporte son caractère montagnard, son esprit de résistance et sa tradition de haute technicité (la "houille blanche").

- **Projection vers le Futur** : Cette région a tous les atouts pour devenir le leader européen des "deep techs" : les biotechnologies (Lyonbiopôle), la chimie des matériaux, l'intelligence artificielle et le numérique (Minalogic à Grenoble). Son avenir repose sur sa capacité à connecter la puissance de sa métropole à l'excellence de ses vallées alpines, créant un écosystème unique où la recherche fondamentale rencontre l'application industrielle.

Pays de Savoie

- **Héritage et Identité** : Ancien État souverain, la Savoie conserve la fierté de son histoire alpine et de sa culture distincte. Son identité est celle d'une terre de montagnards, pragmatique, attachée à ses traditions mais toujours ouverte sur ses voisins suisses et italiens. La fierté savoyarde est celle d'un territoire qui a su transformer ses contraintes naturelles (la montagne) en un atout économique majeur.
- **Projection vers le Futur** : La Savoie du XXI^e siècle sera le laboratoire européen de la "nouvelle économie de la montagne". Son avenir ne repose plus seulement sur le tourisme de masse, but sur l'invention d'un modèle durable alliant tourisme quatre-saisons, énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire en altitude) et industrie de pointe (mécatronique et décolletage dans la vallée de l'Arve, avec le pôle Mont-Blanc Industries).

Bretagne (Historique)

- **Héritage et Identité** : Avec sa langue, sa culture et son histoire de duché quasi-indépendant, la Bretagne possède l'une des identités les plus fortes de France. Marquée par sa double nature, terrienne (Argoat) et maritime (Armor), son identité est celle de la résilience, d'une forte cohésion sociale et d'un esprit communautaire qui a permis de surmonter les crises. La fierté bretonne est celle d'avoir réussi, après-guerre, une spectaculaire modernisation économique tout en préservant sa culture vivante.
- **Projection vers le Futur** : La Bretagne est idéalement positionnée pour devenir le leader de "l'économie bleue" et de la souveraineté numérique. Son avenir se dessine autour de l'excellence de son industrie navale (Naval Group), du développement des énergies marines renouvelables, de sa puissance agroalimentaire en pleine transition écologique, et de son pôle de cyberdéfense de rang mondial, qui en fait la gardienne de notre sécurité numérique.

Alsace

- **Héritage et Identité** : Terre charnière entre les mondes latin et germanique, l'Alsace a une identité biculturelle unique en France. Son histoire, marquée par les changements de souveraineté, lui a légué un droit local spécifique, un attachement profond à ses libertés et une culture du consensus. La fierté alsacienne est celle d'un territoire à la fois farouchement français et profondément européen, qui a su faire de sa position géographique un atout exceptionnel.
- **Projection vers le Futur** : L'Alsace est par nature la "Région-Capitale" de l'Europe. Au-delà de son rôle politique avec le Parlement de Strasbourg, son avenir est de devenir le hub européen de la santé et des sciences de la vie. En s'appuyant sur son "BioValley", l'un des plus denses d'Europe, elle a le potentiel de connecter la recherche, l'industrie pharmaceutique et les medtechs pour répondre aux grands défis de santé du continent.

Normandie

- **Héritage et Identité** : Du duché viking à la conquête de l'Angleterre, des plages du Débarquement à l'impressionnisme, l'histoire de la Normandie est universelle. Son identité est

celle d'une terre de bâtisseurs, d'agriculteurs et de marins, marquée par un esprit juridique et une modération réfléchie. La fierté normande est celle d'une puissance tranquille, qui a toujours joué un rôle de premier plan dans l'histoire politique, économique et artistique de la France.

- **Projection vers le Futur** : La Normandie est appelée à devenir le cœur de la transition énergétique française. Son avenir repose sur la combinaison de son pôle nucléaire historique, du développement massif de l'éolien en mer sur sa façade maritime (la plus grande de France), et de son rôle de "grand port" de l'axe Seine qui en fait la porte d'entrée naturelle du Grand Paris.

Flandre-Artois (Hauts-de-France)

- **Héritage et Identité** : Ancienne terre des grands comtes de Flandre, au cœur de l'Europe marchande, cette région a une identité marquée par le travail, la solidarité et la convivialité. Son histoire est celle du charbon et du textile, des "gueules noires" et des beffrois, qui ont forgé une culture de la résilience et une fierté ouvrière. La fierté des gens du Nord est celle d'avoir toujours fait face aux crises et aux reconversions, avec une énergie et un sens du collectif hors du commun.
- **Projection vers le Futur** : La Flandre-Artois est en train de réussir sa troisième révolution industrielle. Son avenir n'est plus dans le charbon, mais dans la logistique (le "hub" du e-commerce pour l'Europe du Nord), la nouvelle industrie automobile (la "Vallée de la batterie électrique") et les industries créatives (jeu vidéo, design). Sa position de carrefour, hier source de malheurs, est devenue son principal atout.

Aquitaine (Guyenne-Gascogne)

- **Héritage et Identité** : Vaste territoire s'étendant des contreforts du Massif Central à l'Atlantique, l'Aquitaine historique est une terre d'opulence et d'art de vivre. Son identité s'est construite autour de Bordeaux, port ouvert sur le monde qui a fait la fortune de la région grâce à ses vignobles prestigieux. La fierté aquitaine est celle d'une "civilisation du vin", d'un hédonisme assumé, mais aussi d'un esprit d'indépendance hérité de son passé de duché aux liens étroits avec l'Angleterre.
- **Projection vers le Futur** : L'Aquitaine est destinée à être le leader européen de l'aéronautique et du spatial civil et militaire. En s'appuyant sur l'écosystème unique de l'Aerospace Valley qui lie Bordeaux et Toulouse, son avenir est de concevoir l'avion décarboné, les nouvelles générations de lanceurs spatiaux et les drones de demain. Elle a aussi un rôle majeur à jouer dans la "bio-économie" en développant une industrie durable à partir de la plus grande forêt cultivée d'Europe, le massif des Landes.

Provence

- **Héritage et Identité** : Terre la plus anciennement romanisée de France, la Provence a une identité méditerranéenne profonde, marquée par la lumière, les paysages et un art de vivre qui a séduit les artistes du monde entier. De la cité des Papes d'Avignon au grand port de Marseille, son histoire est celle d'une civilisation urbaine brillante et d'une ouverture constante sur la mer. La fierté provençale est celle d'une culture universelle, d'un accent qui chante et d'une résilience face à une nature parfois rude.
- **Projection vers le Futur** : La Provence a la vocation de devenir le "hub" euro-méditerranéen des nouvelles routes de la mondialisation. Son avenir repose sur la puissance de son complexe portuaire Marseille-Fos, porte d'entrée sud de l'Europe, qui doit devenir le premier port "vert" de Méditerranée. Elle est aussi un acteur clé de la transition énergétique, combinant la pétrochimie en reconversion, le développement de l'hydrogène et la puissance de son industrie aéronautique (Airbus Helicopters).

Toulousain-Pyrénées

- **Héritage et Identité :** Ancienne capitale du royaume wisigoth puis cœur du comté de Toulouse, l'un des plus puissants de la France médiévale, cette région a une identité forte, marquée par la culture occitane et une tradition d'indépendance d'esprit. La "ville rose" incarne une fierté intellectuelle et festive, tandis que le massif pyrénéen apporte son caractère rude et sa culture pastorale. La fierté de ce territoire est celle d'avoir toujours été un pôle d'innovation, des troubadours à l'Aéropostale.
- **Projection vers le Futur :** Tout comme sa voisine aquitaine, la région est un leader mondial de l'aéronautique et du spatial. Son avenir spécifique est de devenir la capitale européenne des "systèmes embarqués" et de l'intelligence artificielle appliquée. En s'appuyant sur son pôle de compétitivité mondial (Aerospace Valley), ses universités et ses centres de recherche (CNES, Thales), elle a pour mission de concevoir les cerveaux numériques des avions, des satellites et des voitures autonomes de demain.

Bourgogne

- **Héritage et Identité :** Le souvenir du Grand-Duché d'Occident, rival du royaume de France, a laissé en Bourgogne une identité prestigieuse et un patrimoine exceptionnel (Cluny, Cîteaux, Hospices de Beaune). Son identité est celle d'une terre d'équilibre, de "climats" viticoles classés au patrimoine mondial, et d'une gastronomie qui rayonne dans le monde entier. La fierté bourguignonne est celle d'un travail patient, d'une quête de l'excellence et d'un art de vivre raffiné.
- **Projection vers le Futur :** La Bourgogne est idéalement placée pour devenir le leader européen de "l'agro-écologie de précision" et de la gastronomie durable. Son avenir repose sur sa capacité à allier son savoir-faire viticole ancestral aux nouvelles technologies (drones, capteurs) pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. En s'appuyant sur le pôle de compétitivité Vitagora, elle peut inventer les aliments et les boissons de demain, plus sains et plus durables.

Franche-Comté

- **Héritage et Identité :** Longtemps terre d'Empire, "franche" car exempte de taxes, la Comté a forgé un caractère indépendant et laborieux. Son identité est celle d'une terre de forêts et de montagnes (le Jura), marquée par une culture de la précision née de l'horlogerie. La fierté comtoise est celle du travail bien fait, de la coopération (les "fruitières" à fromage) et d'une discréetion qui n'exclut pas une très haute technicité.
- **Projection vers le Futur :** La Franche-Comté a pour vocation de devenir le pôle européen des microtechniques et des dispositifs médicaux de pointe. En capitalisant sur son savoir-faire historique dans l'infiniment petit, et en s'appuyant sur son Pôle des Microtechniques, son avenir est de concevoir et produire les composants intelligents, les implants connectés et les prothèses de nouvelle génération qui révolutionneront la santé de demain.

Languedoc

- **Héritage et Identité :** Cœur de la civilisation occitane et du catharisme, le Languedoc a une identité rebelle et une histoire marquée par la résistance face au pouvoir central. Terre de vignobles et de villes dynamiques comme Montpellier, son identité est celle d'une grande créativité intellectuelle et d'une forte ouverture sur la Méditerranée. La fierté languedocienne est celle d'une culture et d'une langue qui ont rayonné sur toute l'Europe et d'une capacité à toujours se réinventer.

- **Projection vers le Futur :** Le Languedoc est en passe de devenir un leader des technologies de l'eau et de la santé. En s'appuyant sur son pôle Aqua-Valley, il est à la pointe de la gestion intelligente de la ressource en eau, un enjeu crucial pour le XXI^e siècle. Son écosystème médical autour de Montpellier, combinant recherche universitaire et entreprises innovantes, en fait également un acteur majeur dans le diagnostic et les nouvelles thérapies.

Anjou-Maine

- **Héritage et Identité :** Ancien comté au cœur de l'empire Plantagenêt, cette région douce et tempérée est le "Jardin de la France". Son identité est celle d'un équilibre entre la puissance de ses châteaux (Angers), sa tradition horticole et une discréetion qui cache une forte capacité d'innovation. La fierté de ce territoire est celle d'un art de vivre, d'un patrimoine architectural remarquable et d'un tissu de PME dynamiques.
- **Projection vers le Futur :** L'Anjou-Maine a tous les atouts pour devenir le leader européen du "végétal spécialisé" et des objets connectés. Son avenir repose sur son pôle de compétitivité Végépolys Valley, qui invente les plantes de demain (plus résistantes, moins gourmandes en eau), et sur son écosystème d'entreprises de l'électronique qui conçoit et fabrique les capteurs et objets intelligents pour l'agriculture, l'industrie et la maison.

Centre-Val de Loire

- **Héritage et Identité :** Terre des rois de France à la Renaissance, le Val de Loire est marqué par un patrimoine architectural unique au monde, celui des Châteaux de la Loire. Son identité est celle d'un paysage culturel exceptionnel, d'une "douceur de vivre" et d'une position de carrefour au cœur du pays. La fierté de cette région est d'être le visage d'un certain génie français, alliant la beauté de la nature et le raffinement de la culture.
- **Projection vers le Futur :** Le Centre-Val de Loire est destiné à renforcer sa position de leader mondial de la "Cosmetic Valley". En s'appuyant sur la présence des plus grands noms du luxe et de la pharmacie, son avenir est de devenir le pôle de recherche et de production de la cosmétique et de la pharmacie "verte" de demain, en utilisant les ressources végétales de son territoire pour créer des produits plus naturels et durables. Son rôle de hub logistique est également appelé à se renforcer.

Lorraine

- **Héritage et Identité :** Ancien duché indépendant à la forte identité, la Lorraine est une terre de frontières, marquée par l'histoire industrielle du fer et de l'acier. Son identité est celle du labeur, de la fierté ouvrière et d'une tradition de "génie des matériaux", de la cristallerie de Baccarat à la sidérurgie. La fierté lorraine est celle d'une terre qui a été l'un des moteurs de la puissance industrielle française et qui a toujours su faire face aux mutations.
- **Projection vers le Futur :** La Lorraine est en train de réussir sa transition vers l'industrie du futur. Son avenir ne se limite plus à la sidérurgie, mais s'étend à la science des matériaux et à la santé. En s'appuyant sur son pôle Materialia et sur l'excellence de son Institut de Cancérologie, elle a pour vocation de concevoir les matériaux intelligents et les biotechnologies qui seront au cœur des innovations de demain.

Auvergne

- **Héritage et Identité :** Terre de volcans et de hauts plateaux au cœur du Massif Central, l'Auvergne a une identité rude et authentique. C'est une terre de paysans, de couteliers et

d'innovateurs discrets, à l'image de Michelin. Son isolement a forgé un caractère tenace et un fort sentiment d'appartenance. La fierté auvergnate est celle d'une nature puissante et d'une capacité à créer de la richesse et de l'innovation mondiale depuis un territoire enclavé.

- **Projection vers le Futur** : L'Auvergne est le leader naturel de la "mobilité durable". En capitalisant sur l'écosystème unique créé par Michelin, son avenir est de devenir le centre mondial de recherche sur les matériaux innovants pour les transports, sur les pneus non polluants et sur les nouvelles solutions de mobilité (hydrogène, services connectés). Son modèle agricole de qualité est également un atout majeur pour l'avenir.

Poitou-Charentes-Vendée

- **Héritage et Identité** : Façade atlantique ouverte sur le large, cette région est une terre de marins, de négociants et d'entrepreneurs. Son identité est marquée par le dynamisme de ses ports (La Rochelle), la puissance de son vignoble (Cognac) et un esprit d'initiative particulièrement fort, notamment en Vendée. La fierté de ce territoire est celle d'un esprit d'aventure, d'une capacité à conquérir les marchés mondiaux et d'un modèle mutualiste puissant (les assurances de Niort).
- **Projection vers le Futur** : Cette région a pour vocation de devenir le pôle européen du nautisme et des matériaux composites. En s'appuyant sur des leaders mondiaux comme le groupe Bénéteau, son avenir est de concevoir les bateaux de demain, plus écologiques et plus intelligents. Son modèle agroalimentaire et son pôle financier mutualiste sont également des piliers solides pour son développement.

Champagne

- **Héritage et Identité** : Terre des foires médiévales et du sacre des rois de France à Reims, la Champagne a une histoire riche et prestigieuse. Son identité est indissociable du vin qui porte son nom et qui est devenu un symbole universel de fête et de luxe. La fierté champenoise est celle d'un savoir-faire unique, d'un produit d'exception qui a conquis le monde, et d'une capacité à se relever des destructions des guerres.
- **Projection vers le Futur** : La Champagne a pour mission de devenir le modèle mondial de la "viticulture de luxe durable". Face au changement climatique, son avenir repose sur sa capacité à innover pour préserver l'excellence de son terroir tout en réduisant son empreinte écologique. Elle est également un acteur majeur de la bio-économie, transformant ses ressources agricoles en matériaux et en chimie verte.

Pays Catalan

- **Héritage et Identité** : Porte de la péninsule ibérique, le Pays Catalan français partage une langue et une culture avec ses voisins du sud. Son identité est celle d'une terre méditerranéenne et montagnarde, fière de ses traditions et de son caractère affirmé. Perpignan, ancienne capitale du royaume de Majorque, témoigne de cette histoire riche et ouverte.
- **Projection vers le Futur** : Le Pays Catalan est le "hub" logistique naturel entre l'Europe du Nord et l'Espagne. Son avenir repose sur le développement de sa plateforme multimodale Saint-Charles International, premier centre européen de commercialisation de fruits et légumes. Il a aussi une carte majeure à jouer dans le tourisme durable et les énergies renouvelables, notamment le solaire.

Picardie

- **Héritage et Identité** : Terre des grandes cathédrales gothiques (Amiens, Beauvais) et champ de bataille de la Grande Guerre, la Picardie a une identité marquée par la terre et la mémoire. C'est

une région agricole puissante et une terre de traditions populaires fortes. La fierté picarde est celle de la résilience, d'une capacité à reconstruire et d'un attachement profond à son patrimoine.

- **Projection vers le Futur** : La Picardie est en train de devenir un acteur clé de la chimie végétale et de la logistique. Son avenir repose sur sa capacité à transformer ses immenses ressources agricoles (betterave, blé, pomme de terre) en bioplastiques, en biocarburants et en molécules pour la pharmacie. Sa position géographique en fait également un maillon essentiel de la logistique du nord de l'Europe.

Alpes du Sud

- **Héritage et Identité** : Espace de haute montagne à la croisée des influences alpines et provençales, les Alpes du Sud ont une identité forgée par l'isolement et la rudesse du climat. C'est une terre de villages perchés, de traditions pastorales et d'une nature spectaculaire. La fierté de ses habitants est celle d'avoir su préserver un cadre de vie exceptionnel et un fort lien social.
- **Projection vers le Futur** : Les Alpes du Sud sont le laboratoire du "tourisme durable de montagne". Leur avenir n'est pas de copier les grandes stations, mais d'inventer un modèle quatre-saisons basé sur la valorisation de leurs parcs naturels, le développement d'activités de plein air douces et la promotion de leurs produits agricoles de montagne de haute qualité. Le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire) est également un axe majeur.

Corse

- **Héritage et Identité** : "Île de Beauté", la Corse a une identité insulaire et méditerranéenne d'une force exceptionnelle, avec sa propre langue, sa culture et une histoire marquée par la quête de l'indépendance (Pascal Paoli). C'est une "montagne dans la mer", avec des traditions et un code de l'honneur qui structurent encore fortement la société. La fierté corse est celle d'une culture préservée et d'un attachement viscéral à sa terre.
- **Projection vers le Futur** : La Corse a pour vocation de devenir un modèle de développement insulaire durable en Méditerranée. Son avenir repose sur la maîtrise de son développement touristique, en privilégiant la qualité à la quantité. Elle doit également miser sur une agriculture et un artisanat de très haute qualité (AOP/AOC) et sur son potentiel en énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique.

Limousin

- **Héritage et Identité** : Terre de forêts, de sources et d'élevage, le Limousin est le cœur vert du pays. Son identité est celle d'une terre de savoir-faire d'excellence discrets, des arts du feu (porcelaine de Limoges, émaux) à la tannerie de luxe. C'est aussi une terre de résistance et de forte tradition de gauche. La fierté limousine est celle d'une authenticité préservée et d'une capacité à produire du luxe et de la haute qualité loin des grands centres urbains.
- **Projection vers le Futur** : Le Limousin a pour mission de devenir un pôle d'excellence de "l'économie du vivant". Son avenir repose sur un modèle agricole durable, centré sur l'élevage de qualité et la préservation de ses ressources en eau. Il doit également capitaliser sur ses savoir-faire dans les métiers du luxe et développer de nouvelles filières autour des éco-matériaux issus du bois.

Pays Niçois-Côte d'Azur

- **Héritage et Identité** : Ancien comté rattaché tardivement à la France, le Pays Niçois a une identité fortement influencée par sa proximité avec l'Italie. La Côte d'Azur, inventée

par l'aristocratie européenne au XIXe siècle, lui a donné une image universelle de luxe et de villégiature. L'identité de ce territoire est donc double : celle, populaire et marchande, de la vieille ville de Nice, et celle, cosmopolite et glamour, de son littoral.

- **Projection vers le Futur** : La Côte d'Azur est destinée à devenir le leader européen des "technologies de la mobilité intelligente et du tourisme". En s'appuyant sur la technopole de Sophia Antipolis, son avenir est de concevoir les logiciels et les systèmes embarqués pour les véhicules du futur et de devenir le laboratoire des nouvelles formes de tourisme (expériences personnalisées, gestion des flux par l'IA). Son excellence dans la parfumerie et les arômes reste un atout unique au monde.

Annexe 2 Note Explicative sur le Rôle du Département et du Préfet

Ignorer le département et le préfet dans une refonte de l'État reviendrait à redessiner une voiture en oubliant le châssis et la direction. Cette double institution est la clé de voûte de l'administration territoriale française depuis plus de deux siècles. Pour comprendre leur rôle aujourd'hui, il faut remonter à leur création.

1. Perspective Historique : La Création d'un Outil de Contrôle Centralisé

A. 1790 : Le Département, l'Arme Anti-Provinces de la Révolution

À la veille de la Révolution, la France est un enchevêtrement de provinces aux tailles, aux lois et aux traditions disparates (Normandie, Bretagne, Provence...). Pour les Révolutionnaires Jacobins, ces identités locales sont une menace pour l'unité de la Nation "une et indivisible".

La création des départements en 1790³² est un acte politique radical :

- **Objectif** : Casser les anciennes allégeances provinciales.
- **Méthode** : On redécoupe le territoire en 83 entités de taille à peu près égale (pour qu'on puisse se rendre au chef-lieu en une journée de cheval), portant des noms "neutres" de cours d'eau ou de montagnes.
- **Finalité** : Créer une grille de lecture uniforme du territoire pour que la loi, votée à Paris, puisse s'appliquer partout de la même manière. Le département est né comme un outil de rationalisation et de centralisation.

B. 1800 : Le Préfet, l'Œil et le Bras de Napoléon

La Révolution a créé le cadre, Napoléon Bonaparte va y placer le pouvoir. Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800)³³, il crée le corps préfectoral. La formule est célèbre : le préfet est "l'Empereur au petit pied".

- **Rôle** : Il est l'unique représentant du pouvoir central dans le département. Nommé et révoqué par le chef de l'État, il n'est pas un élu local mais bien un agent de Paris.
- **Pouvoirs** : Ses pouvoirs sont immenses. Il est chargé de tout : maintenir l'ordre, faire appliquer les lois, lever les conscrits pour l'armée, collecter les impôts, superviser les grands travaux, transmettre des informations à Paris... Il est également le **chef de l'exécutif départemental**, c'est lui qui prépare et exécute le budget du Conseil général (l'assemblée élue du département), qu'il préside.

³² Décret du 26 février 1790.

³³ Loi du 28 pluviôse an VIII.

Pendant près de 180 ans, ce système ne changera pas fondamentalement. Le préfet reste le "patron" du département, incarnant la puissance de l'État face aux élus locaux.

2. Le Fonctionnement Actuel : La Coexistence Post-Décentralisation

Le grand basculement a lieu en **1982 avec les lois Defferre³⁴**. C'est l'acte I de la décentralisation, qui va redistribuer les cartes.

A. À quoi sert le Département aujourd'hui ?

Depuis 1982, le département n'est plus seulement une circonscription de l'État, c'est aussi une **collectivité territoriale** à part entière, avec son assemblée élue au suffrage universel (le **Conseil départemental**) et son propre exécutif.

- **Le transfert de l'exécutif :** La loi de 1982 transfère le pouvoir exécutif du Préfet au **Président du Conseil départemental**. C'est désormais cet élu qui prépare et exécute le budget et dirige l'administration départementale.
- **La compétence clé : la Solidarité.** Les lois successives ont fait du Département le chef de file de **l'action sociale**. C'est sa mission principale aujourd'hui. Il gère :
 - Les aides sociales : RSA (Revenu de Solidarité Active), APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées), PCH (Prestation de Compensation du Handicap).
 - La protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance - ASE).
 - La gestion des collèges (construction, entretien, personnel non-enseignant).
 - La gestion des routes départementales.

B. Quel est le rôle du Préfet aujourd'hui ?

Le préfet a perdu son pouvoir exécutif local, mais il reste un personnage central et puissant. Il incarne la permanence et la légitimité de l'État sur le territoire.

- **Représentant de l'État :** Il est le représentant direct du Premier ministre et de chaque ministre. Il dirige l'ensemble des services de l'État dans le département (les directions départementales de l'équipement, de l'agriculture, etc.).
- **Garant de l'ordre public :** Il est la première autorité de police. Il a autorité sur les forces de police et de gendarmerie pour maintenir la sécurité. C'est lui qui gère les situations de crise (catastrophes naturelles, manifestations...).
- **Gardien de la loi (le "Contrôle de légalité") :** C'est un pouvoir essentiel. Le préfet ne donne plus son accord *avant* une décision des élus locaux, mais il la contrôle *après*. S'il estime qu'une décision d'un maire ou du président du département est illégale, il saisit le tribunal administratif pour la faire annuler.

³⁴ Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

- **Metteur en œuvre des politiques publiques** : Il est chargé d'appliquer les politiques nationales au niveau local (politique de l'emploi, du logement, de l'environnement...). C'est lui qui distribue les subventions de l'État aux communes pour leurs projets.

En résumé, la situation actuelle est un **duo** : le **Président du Conseil départemental**, un élu, gère les politiques de solidarité et de proximité, tandis que le **Préfet**, un haut fonctionnaire, garantit la présence de l'État, le respect de la loi et la sécurité sur l'ensemble du territoire. C'est le visage de la France "une et indivisible" au sein d'une République qui a fait le choix de la décentralisation.

Annexe 3: L'Impôt Global sur le Revenu et le Patrimoine (IGRP) - Analyse Détaillée

1. Analyse Bénéfices / Risques de la Réforme Fiscale

Toute réforme de cette ampleur comporte des risques, mais ils sont, dans notre projet, maîtrisés et largement inférieurs aux bénéfices attendus.

Bénéfices Attendus	Risques Potentiels
Simplicité massive pour les citoyens : Fin de la déclaration de revenus pour 95% des foyers.	Complexité de la transition : Le passage d'un système à l'autre est une opération juridique et technique majeure.
Efficacité et rendement : Le prélèvement à la source généralisé sur une assiette large est le moyen le plus efficace de collecter l'impôt et de lutter contre la fraude.	Résistances politiques et corporatistes : Tout changement d'une telle ampleur suscitera de fortes oppositions de la part de ceux qui bénéficient du système actuel.
Justice fiscale accrue : L'alliance de la progressivité sur les revenus et d'une contribution ciblée sur la très grande fortune est plus juste que le système actuel.	Risque de "fuite des riches" : Une taxation du patrimoine, même modernisée, peut inciter les plus fortunés à l'exil fiscal.
Transparence et Responsabilisation : La collecte par la Région rend l'impôt plus concret et le pouvoir politique local directement responsable de son utilisation.	Financement des communes : La suppression des taxes locales directes oblige à réinventer le lien financier entre la Région et ses communes.

2. Comment Dépasser les Écueils de la Mise en Place

- **L'Écueil de la Complexité Technique** : Une transition planifiée et assistée par la technologie. La bascule informatique sera préparée par une autorité de transition dédiée, en s'appuyant sur l'expertise existante au sein de la DGFiP. La transition ne sera pas un "big bang", mais un processus maîtrisé sur 2 à 3 ans.
- **L'Écueil des Résistances Politiques** : Un discours de vérité et la mobilisation de la majorité silencieuse. En démontrant par des simulations claires que la grande majorité des ménages verra sa charge administrative disparaître et son impôt global ne pas augmenter, on peut construire une coalition politique très large.
- **L'Écueil de la Fuite du Patrimoine** : Un impôt intelligent et modéré. La "composante patrimoine" de l'IGRP n'est pas un retour à l'ancien ISF. En étant assise sur la fortune

nette (après déduction des dettes), avec un abattement élevé et des taux *faibles*, elle est beaucoup plus légitime.

- **L'Écueil du Financement des Communes :** Constitutionnaliser le principe de l'autonomie financière des communes. La loi de finances régionale définira, après concertation, une formule de dotation transparente, basée sur des critères objectifs, assurant ainsi aux élus locaux la visibilité nécessaire pour bâtir leurs budgets.

Annexe 4 : Simulation et Analyse de l'Architecture à Double Flux

Le tableau ci-dessous simule les flux financiers entre les Régions et l'État Fédéral, sur la base des hypothèses suivantes : un IGRP national de 300 Mds€, une contribution fédérale de 20% de l'IGRP régional, et un Fonds de Solidarité de 50 Mds€.

Tableau de Simulation de l'Architecture à Double Flux (en Milliards d'Euros par an)

Region	Flux_Ascendant_Contribution_Mds	Flux_Descendant_Solidarite_Mds	Flux_Net_Pour_Région_Mds
Île-de-France	19.22	0	-19.22
Dauphiné-Lyonnais	4.50	0	-4.50
Pays de Savoie	1.20	0	-1.20
Pays Niçois-Côte d'Azur	1.00	0.12	-0.88
Alsace	1.59	01.05	-0.55
Bretagne (Historique)	3.77	04.01	0.24
Aquitaine (Guyenne-Gascogne)	2.93	1.95	-0.98
Provence	3.39	4.42	01.04
Toulousain-Pyrénées	2.53	1.50	-1.03
Flandre-Artois	2.87	5.36	2.49
Normandie	2.43	3.77	1.35
Bourgogne	1.15	1.99	0.84
Franche-Comté	0.81	1.67	0.86
Languedoc	1.75	04.06	2.32
Anjou-Maine	1.14	1.83	0.68
Centre-Val de Loire	1.82	3.27	1.45
Lorraine	1.60	3.15	1.55
Auvergne	0.99	1.49	0.50
Poitou-Charentes-Vendée	1.77	3.40	1.63
Champagne	01.04	01.01	-0.03
Pays Catalan	0.30	0.88	0.58
Picardie	1.31	2.93	1.62
Alpes du Sud	0.19	0.57	0.38

Corse	0.23	0.51	0.28
Limousin	0.49	01.05	0.56

Analyse de la Simulation : Ce tableau rend concret le principe de la solidarité fédérale. On observe clairement les **régions net-contributrices** (Île-de-France, Dauphiné-Lyonnais) dont le dynamisme économique finance largement les dépenses fédérales et la solidarité, et les **régions net-bénéficiaires** (Flandre-Artois, Languedoc) qui reçoivent les fonds nécessaires pour combler leur déficit de richesse et garantir un niveau de services publics équivalent. Il démontre comment l'architecture proposée allie responsabilité locale et puissante solidarité nationale.

Annexe 5 : Cartographie des Filières Stratégiques Régionales

Cartographie des Filières Stratégiques

Région Culturelle	Filières Stratégiques et Pôles d'Excellence	Exemples d'Acteurs et Pôles de Compétitivité
Alsace	Santé & Pharmacie, Automobile & Mobilités, Mécanique & Matériaux	Pôle BioValley France , Sanofi, Lilly, usine Stellantis (Mulhouse), Hager
Lorraine	Matériaux & Procédés Industriels, Santé & Biotechnologies, Bois & Bioéconomie	Pôle Materialia , ArcelorMittal, Saint-Gobain, Institut de Cancérologie de Lorraine
Champagne	Vins & Spiritueux, Agro-industrie & Bioéconomie, Logistique	Comité Champagne, Vivescia, Pôle Industries Agro-Ressources (IAR)
Flandre-Artois	Logistique & E-commerce, Automobile, Santé & Nutrition, Industries Créatives	Toyota (Onnaing), Alstom (Petite-Forêt), Pôle Euralogistic , Pôle Eurasanté , Ankama
Picardie	Agro-industrie & Chimie Végétale, Logistique, Équipements Industriels	Pôle IAR , Bonduelle, Saint-Louis Sucre, pôle aéronautique (Méaulte)
Normandie	Énergies (nucléaire, éolien), Aéronautique & Automobile, Pharmacie & Cosmétique	Orano, EDF, Siemens Gamesa, ArianeGroup, Renault (Cléon), Pôle Cosmetic Valley
Bretagne (Hist.)	Économie Bleue (naval, EMR), Agroalimentaire, Cyberdéfense & Numérique	Naval Group, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Pôle d'Excellence Cyber, Ubisoft
Anjou-Maine	Végétal Spécialisé, Électronique & Objets Connectés, Mode & Matériaux Souple	Pôle Végépolys Valley , Eolane, groupes de luxe (ateliers LVMH, Hermès)
Poitou-Charentes-Vendée	Nautisme & Matériaux Composites, Agroalimentaire, Assurances & Services	Groupe Bénéteau, Pôle S2E2 (Smart Electricity), MAIF, MACIF (Niort)

Limousin	Luxe & Arts de la Table, Élevage & Agroalimentaire, Équipements Électriques	Bernardaud, Weston, Legrand, pôle Inno'vin (viande bovine)
Île-de-France	Services Financiers, Luxe & Création, Aéronautique & Défense, R&D & Numérique	Euronext, LVMH, Kering, Dassault Aviation, Safran, Pôle Systematic Paris-Region
Centre-Val de Loire	"Cosmetic Valley", Pharmacie, Logistique, Agroalimentaire	Pôle Cosmetic Valley (LVMH, Shiseido), Sanofi, Amazon, Axereal
Bourgogne	Vins & Gastronomie, Énergie (nucléaire), Automobile, Agroéquipement	BIVB, Framatome, Pôle Nuclear Valley , Pôle Vitagora
Franche-Comté	Microtechniques & Horlogerie de Luxe, Automobile, Santé & Dispositifs Médicaux	Pôle des Microtechniques, Stellantis (Sochaux), Swatch Group, LVMH (horlogerie)
Pays de Savoie	Tourisme & Montagne, Mécatronique & Décolletage, Énergies Renouvelables	Compagnie des Alpes, Pôle Mont-Blanc Industries , Somfy, CEA-Liten (INES)
Dauphiné-Lyonnais	Sciences de la Vie & Biotechnologies, Chimie & Matériaux, Numérique	Pôle Lyonbiopôle , Sanofi Pasteur, Solvay, Pôle Minalogic , Ubisoft
Auvergne	Mobilité Durable, Agroalimentaire, Pharmacie, Métallurgie	Michelin, Limagrain, Pôle CARA , MSD, Constellium
Aquitaine (G-G)	Aéronautique, Spatial & Défense, Vins & Spiritueux, Bois & Forêt, Tourisme	Dassault Aviation, Airbus, Thales, CIVB (Vins de Bordeaux), Pôle Aerospace Valley
Toulousain-Pyrénées	Aéronautique & Spatial, Agroalimentaire, Numérique & Systèmes Embarqués	Airbus (siège), CNES, Thales Alenia Space, Pôle Aerospace Valley , Pôle Agri Sud-Ouest
Languedoc	Tourisme, Eau & Environnement, Santé, Agroalimentaire (viticulture)	Pôle Aqua-Valley , Horiba, BRL, CIVL (Vins du Languedoc)

Pays Catalan	Tourisme, Agroalimentaire (fruits & légumes), Logistique & Transports	Saint-Charles International (1er hub européen de fruits et légumes), Port-Vendres
Provence	Énergies & Pétrochimie, Économie Bleue, Aéronautique, Tourisme	TotalEnergies (Fos), CMA CGM, Airbus Helicopters, Pôle Mer Méditerranée
Pays Niçois-Côte d'Azur	Numérique & TI, Tourisme de Luxe, Parfumerie & Arômes, Santé	Technopole de Sophia Antipolis, Amadeus, Thales, Pôle PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs)
Alpes du Sud	Tourisme Durable, Agroalimentaire de Montagne, Énergies Renouvelables	Stations de ski, parcs naturels, filières d'élevage labellisées, barrages EDF
Corse	Tourisme Durable, Agroalimentaire de Qualité, Énergies Renouvelables	AOP/AOC (vins, charcuterie, fromage), Gloria Maris, centrales solaires

Annexe 6 : Estimation Budgétaire du Plan de Désenclavement

Cette annexe détaille l'estimation de l'effort budgétaire nécessaire à la réalisation du "Plan National de Désenclavement et de Cohésion des Territoires", tel que mentionné au Chapitre V, Section 3. Il s'agit d'un investissement stratégique à planifier sur une période de 15 à 20 ans.

Enveloppe budgétaire globale estimée : 44 à 52 milliards d'euros.

Volet Ferroviaire (Lignes à Grande Vitesse)

- **Estimation totale : 42 à 49 milliards d'euros**
 - **Projet Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL) - Section Clermont** : 12 à 14 Mds€
 - **Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Lignes Bordeaux-Toulouse & Bordeaux-Dax** : 14 Mds€
 - **Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) - Section Paris-Rouen** : 10 à 15 Mds€
 - **Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) - Phases 1 & 2** : ~3,5 Mds€
 - **Projet de LGV Poitiers-Limoges** : ~2 Mds€ (valeur actualisée)
 - **Liaison Roissy-Picardie (pour Amiens)** : ~0,4 Mds€

Volet Autoroutier

- **Estimation totale : 2 à 3 milliards d'euros**
 - **Achèvement de l'autoroute A51 entre Grenoble et Gap** : 2 à 3 Mds€

Perspective de Financement

Cet effort, bien que massif, représente un investissement annuel de **2,2 à 2,6 milliards d'euros** sur 20 ans. Il serait financé par le budget de l'État Fédéral, sa capacité d'emprunt et la recherche de co-financements auprès de l'Union Européenne. Il doit être considéré non comme une dépense, mais comme un investissement dans la cohésion et la compétitivité future de l'ensemble de la Nation.

Annexe 7 : Estimation de l'Investissement dans la Transformation Numérique

Cette annexe détaille l'estimation de l'effort budgétaire nécessaire à la réalisation du "Plan National de Transformation Numérique des Territoires", tel que mentionné au Chapitre VII. Il s'agit d'un investissement stratégique essentiel à la modernisation de l'État et à la maîtrise des dépenses publiques à long terme.

- **Enveloppe budgétaire globale estimée : 5 à 10 milliards d'euros.**
- **Planification :** Cet investissement serait à planifier sur les 5 premières années de la nouvelle République.
- **Perspective de Financement :** Ce plan serait financé par le budget de l'État Fédéral. Il doit être considéré comme un investissement prioritaire, dont le retour (économies de fonctionnement, efficacité accrue des services publics) dépassera largement le coût initial.

Annexe 8 : Ébauche d'un Plan d'Investissement Européen pour la Transformation de la France

Titre du Plan : "France 2040 : Plan pour une Souveraineté Économique et une Compétitivité Territoriale Partagées"

Cadre : Un programme de type "Next Generation EU", adapté à un projet de transformation structurelle d'un État membre majeur.

Montant Sollicité : 200 milliards d'euros sur 10 ans, sous forme d'un mélange de subventions et de prêts à taux préférentiels.

Justification Stratégique pour l'Europe : Investir dans la transformation de la France n'est pas une aide, mais un investissement dans la compétitivité, la résilience et la souveraineté de l'Union Européenne tout entière. Ce plan vise à créer un second moteur de croissance économique puissant et décentralisé au cœur de l'Europe, en parfaite adéquation avec les grands objectifs de l'Union (Pacte Vert, Souveraineté Numérique et Industrielle).

Axes d'Investissement Prioritaires :

Axe 1 : Désenclavement et Connectivité Européenne (Budget : 50 Mds €)

Objectif : Co-financer les chaînons manquants du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sur le territoire français.

Projets : Lignes TGV Bordeaux-Toulouse, Paris-Normandie, Marseille-Nice, Paris-Clermont ; achèvement de l'autoroute A51.

Bénéfice Européen : Amélioration de la fluidité du marché unique, renforcement des liaisons vers la péninsule ibérique et l'Italie.

Axe 2 : Transformation Numérique et Démocratie Locale (Budget : 10 Mds €)

Objectif : Financer le "Socle Numérique Républicain" et le déploiement d'une administration régionale 100% numérique.

Bénéfice Européen : Création d'un modèle de e-gouvernement efficace et résilient, en ligne avec la "Décennie Numérique" de l'UE, et renforcement de la citoyenneté active.

Axe 3 : Spécialisation Industrielle et Souveraineté Économique (Budget : 100 Mds €)

Objectif : Créer un fonds d'investissement stratégique pour co-financer les plans de développement des filières d'excellence de chaque Région.

Mécanisme : L'Union investirait dans un portefeuille de 25 stratégies régionales agiles, ciblant les secteurs clés pour la souveraineté européenne (semi-conducteurs, batteries, biotechnologies, hydrogène, etc.).

Bénéfice Européen : Diversification et renforcement de la base industrielle de l'UE, réduction des dépendances stratégiques, création de chaînes de valeur 100% européennes.

Axe 4 : Transition Écologique et Énergétique des Territoires (Budget : 40 Mds €)

Objectif : Accélérer la mise en œuvre du Pacte Vert européen ("Green Deal") au niveau le plus pertinent, la Région.

Projets : Plans régionaux de rénovation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables (éolien en mer en Normandie, solaire en Provence...), soutien à une agriculture durable.

Bénéfice Européen : Atteinte accélérée des objectifs climatiques de l'Union grâce à la mobilisation des acteurs locaux.